

Delphine MOUSSET
Architecture-Urbanisme

AGENCE DE PAYSAGE
P. Pierron Paysagiste

23, rue du Cinema
38 880 AUTRANS
06 73 27 62 61
pierron.paysage@wanadoo.fr



SKALA
atelier cadart
architecture, urbanisme

1, rue du Four de la Terre
84000 AVIGNON
t. 04 90 85 12 78
f. 04 90 85 45 21
contact@atelier-skala.fr

1. PAYZAC, SON TERRITOIRE ET SON HISTOIRE: LES MOTIVATIONS POUR LA CRÉATION D'UNE AVAP

1.1 Contexte

1.2 État actuel des protections du territoire

1.3 Les enjeux de la transformation de la ZPPAU en AVAP

1.3.1 Les intérêts de la création d'une AVAP

1.3.2 Les enjeux spécifiques à Payzac

1.4 Les premières implantations: approche historique

2. PAYZAC, SES VILLAGES ET SES PAYSAGES

2.1 Les différentes formes de «Village»

A. Le long des voies de circulation

B. Sur terrain plat

C. Sur un coteau

D. En croûpe

2.2 Le paysage des «Villages»

A. Sur le contrefort des Cévennes, vallées, versants et horizons lointains

B. Les versants: des paysages qui se font face

C. Le grès et les schistes

D. Une végétation méditerranéenne: pins maritimes, bruyères et châtaigniers

E. Une végétation méditerranéenne: la vigne, l'olivier... et le mûrier

F. Evolution de l'urbanisation et de la couverture forestière

G. Les accols: un mode d'exploitation qui façonne la topographie

H. Un territoire ponctué de patrimoine religieux

I. Un réseau de chemins qui maille le territoire communal

J. Un paysage marqué par la maîtrise de l'eau

3. PAYZAC, SES BÂTIS CARACTÉRISTIQUES ET LE VÉGÉTAL QUI LES ACCOMPAGNE

3.1 Les typologies «ordinaires» remarquables

A. La maison à couradou

B. La maison vigneronne

C. Les dépendances

3.2 Les bâtiments singuliers exceptionnels

A. Maison de maître et châteaux

B. Édifices religieux

3.3 Permanence des matériaux et des savoir-faire, variation des motifs

A. La pierre, matière première locale: le grès et les schistes

B. La pierre sèche, un patrimoine exceptionnel

C. Couverture

D. Ouvertures: Encadrement et Menuiseries

E. Serrurerie

F. Escalier extérieur

G. Décors de façade

3.4 Le végétal qui accompagne le bâti

A. Des jardins domestiques

B. La treille, une végétation indissociable de l'architecture

4. PAYZAC, L'ÉVOLUTION DE SON PATRIMOINE BÂTI

4.1 Connaître le bâti ancien pour pouvoir le faire évoluer

A. Les enjeux d'une réhabilitation énergétique optimisée

B. La mise en oeuvre des murs maçonnés en pierre

C. La pierre sèche, un patrimoine difficile à entretenir et à (re)construire

4.2 Créer l'habitat de demain, entre tradition et innovation: Évolution des typologies «ordinaires»

5. PAYZAC, SYNTHÈSE DES APPROCHES

5.1 Le patrimoine **bâti** de Payzac, ses permanences et les principes d'évolution au regard du développement durable

5.2 Le patrimoine **urbain** de Payzac, ses permanences et les principes d'évolution au regard du développement durable

6. LEXIQUE



1.1 Contexte

1.2 État actuel des protections du territoire

1.3 Les enjeux de la transformation de la ZPPAU en AVAP

1.3.1 Les intérêts de la création d'une AVAP

1.3.2 Les enjeux spécifiques à Payzac

1.4 Les premières implantations: approche historique

1.1 CONTEXTE

Payzac, commune ardéchoise de la région Auvergne-Rhône-Alpes, est implantée aux portes des Cévennes dans l'entité géographique et paysagère du Piémont-Cévenol, en Ardèche méridionale. Le territoire communal est compris dans le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche. Payzac se situe entre la vallée de la Drobie au nord, et la plaine du Chassezac au sud.

Payzac appartient au canton de Joyeuse situé dans l'arrondissement de Largentière. Depuis 2003, Payzac est intégrée à la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie qui regroupe 19 communes et intervient, depuis sa création en 1994, dans le domaine du patrimoine. La commune compte 554 habitants¹.

De par sa position géographique, la commune de Payzac est influencée par les climats cévenol et méditerranéen. Cette double identité a façonné un paysage singulier et remarquable.

Le paysage se dessine en plateau vallonné, et est formé par trois cours d'eau qui génèrent des vallées encaissées : la rivière de La Sure, la rivière de Salindres et le ruisseau des Embrusiers. Le site, ainsi sculpté, offre de nombreuses perspectives visuelles sur le paysage et les hameaux.

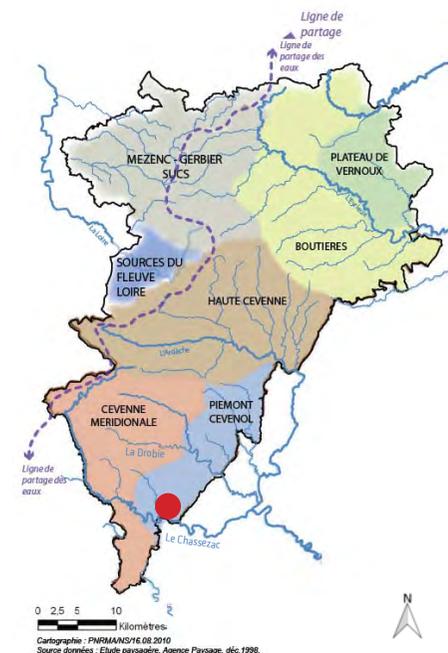
La commune et ses environs s'insèrent dans la culture de l'olivier, de la vigne et plus ponctuellement de la châtaigne. L'évolution de l'agriculture peut se lire dans l'architecture locale. Cette dernière entretient également un lien fort avec son site d'implantation puisque la richesse géologique du site se perçoit dans les matériaux de construction, du grès et du calcaire de la vallée du Rhône au schiste des Cévennes.

Les formes urbaines du territoire communal sont principalement de deux sortes : soit de l'habitat regroupé en hameaux, soit de l'habitat diffus (constructions récentes) ou isolé (maisons, fermes). En l'absence d'agglomération centrale, Payzac peut être considérée comme une «campagne habitée»², tissée par un réseau de hameaux.

Grâce à la qualité de son site, la commune de Payzac est attractive depuis quelques années. Ainsi, il apparaît nécessaire de mettre en place un document cohérent qui assurera une évolution harmonieuse de Payzac dans son environnement, tenant compte du patrimoine architectural, urbain et paysager.



LOCALISATION DE PAYZAC DANS L'ARDÈCHE



LES ENTITÉS PAYSAGÈRES DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES MONTS D'ARDÈCHE - PAYZAC, UNE COMMUNE DU PIÉMONT CÉVENOL

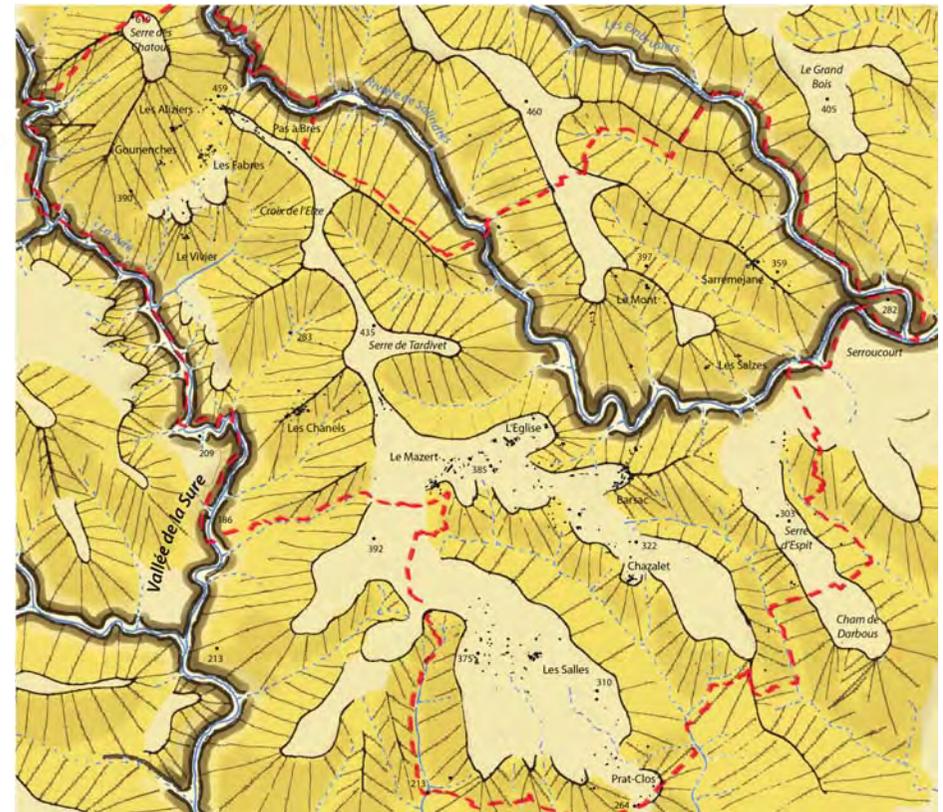
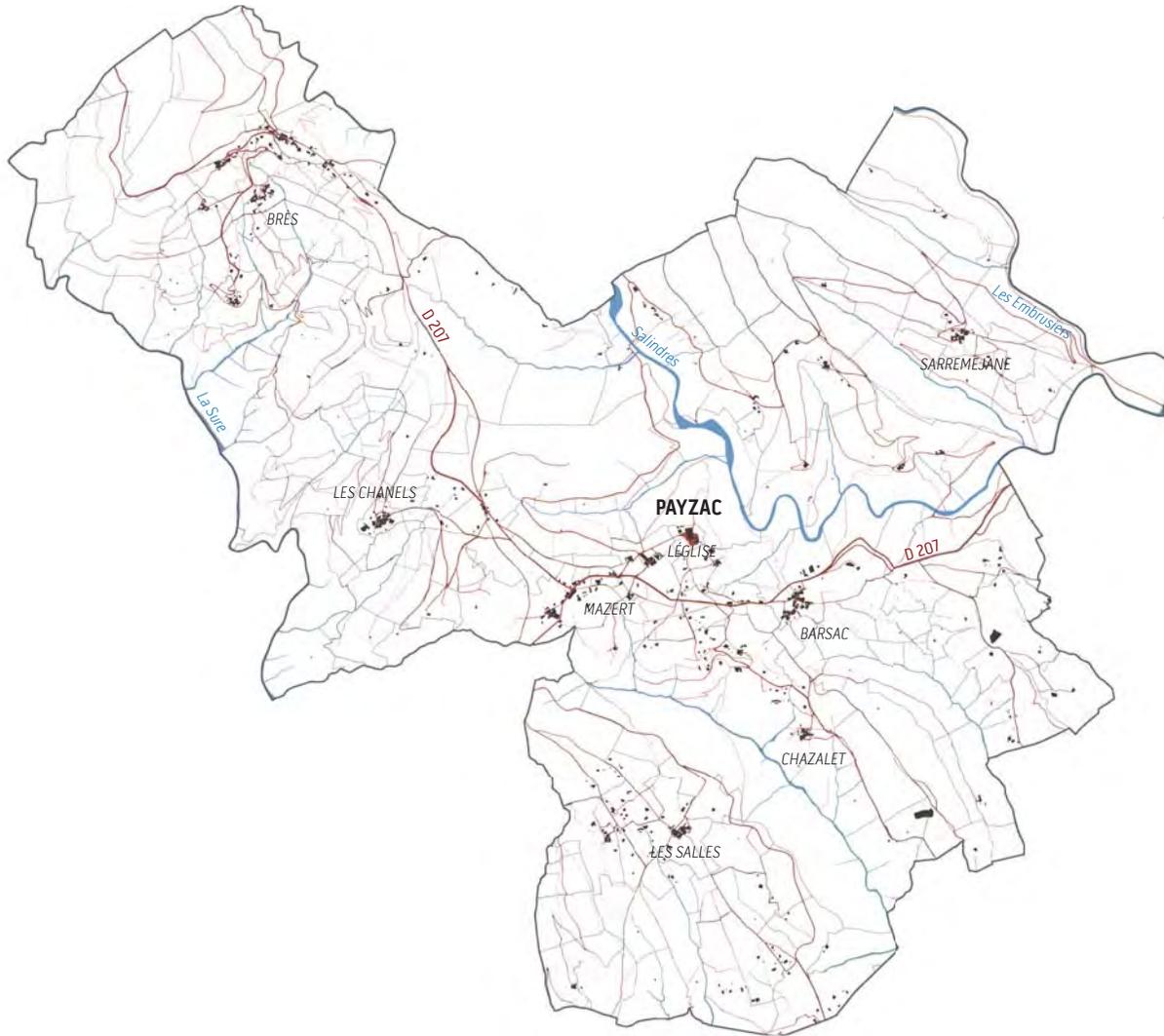


LE QUARTIER DE BRÈS, CONSTITUÉ DE 6 HAMEAUX - PAYZAC

¹ D'après le site internet de la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie

² Rapport de diagnostic de territoire du PNR des Monts d'Ardèche, 2013.

1.1 CONTEXTE



GÉOGRAPHIE ET PAYSAGE DE PAYZAC

1.2 ÉTAT ACTUEL DES PROTECTIONS DU TERRITOIRE

La commune dispose d'un patrimoine multiple à la fois architectural, urbain, paysager et naturel.

Actuellement, Payzac possède deux protections au titre des **Monuments Historiques** :

- l'église Saint-Pierre du 15ème siècle classée depuis le 2 octobre 1961

« La fondation de ce lieu de culte, placé sous l'invocation de St-Pierre, remonterait aux environs de l'An Mil, à la suite d'une donation faite aux moines de St-Chaffre, desservants du prieuré de Langogne, et qui comprenait également les églises de Faunières, St-Genest-de-Beauzon, etc. (...) Deux documents, les procès-verbaux des visites canoniales de 1501 et de 1675, sont parvenus jusqu'à nous, permettant de juger l'ampleur du monument ainsi que de l'évolution de son mobilier.

Dans l'ensemble, il s'agit d'une église romane, bâtie de belles pierres de grès ocre clair, bien appareillées, avec cependant quelques arcs en tiers-point laissant supposer une reprise ultérieure. Des travaux importants d'entretien y furent entrepris au cours des années 1930 ; les murs intérieurs, débarrassés des enduits, laissèrent apparaître le bel appareil de pierres, lesquelles furent cernées de joints «rubannés», en vogue à l'époque, alors que la doctrine actuelle prescrit que le «joint est fait pour unir et non pour séparer» et qu'on doit plutôt l'exécuter «plat» et d'une teinte aussi voisine que possible de celle de la pierre. (...) La façade nue est surmontée d'un campanile à quatre grandes arcades, bien pourvues de leurs cloches de dimensions étagées, et surmonté d'une arcade plus petite avec le timbre de la sonnerie des heures. On remarque une pierre gravée, provenant sans doute d'un patois, laquelle, traduite en français, dit à peu près : «L'an du Seigneur MCCCCXI et le 31e jour du mois d'août fut achevé ce présent oeuvre par Maître Jean Dujet.» (...)»¹

- la chapelle funéraire du 19ème siècle, avec les stations du chemin de croix et la grille devant l'église, inscrits depuis le 30 avril 1982

« Au cimetière voisin, une belle croix ancienne, érigée sur un socle bulbé, et sur la place, devant l'église, un bel ensemble du milieu du XIXe siècle, conçu et réalisé par l'atelier de Bossan, futur architecte de la basilique de Fourvière, comprenant une chapelle funéraire et un Chemin de Croix semi-circulaire. Les statues intérieures et extérieures, ainsi que les bas-reliefs en terre cuite du Chemin de Croix, sont de Fabisch.»²

Ces monuments ne génèrent plus de périmètres de protection de 500 mètres de rayon depuis la création de la **ZPPAU** en 1989. Elle a été créée dans une double approche, celle de protéger le patrimoine historique en encadrant le développement urbain aux abords de l'église tout en permettant la réalisation de projets communaux (foyer de personnes âgées, création d'équipements sportifs attenants à l'école, une salle plus grande pour le troisième âge et les jeunes et un hangar pour le matériel communal).

La carte archéologique nationale répertorie trois sites archéologiques relatifs à d'anciennes occupations antiques :

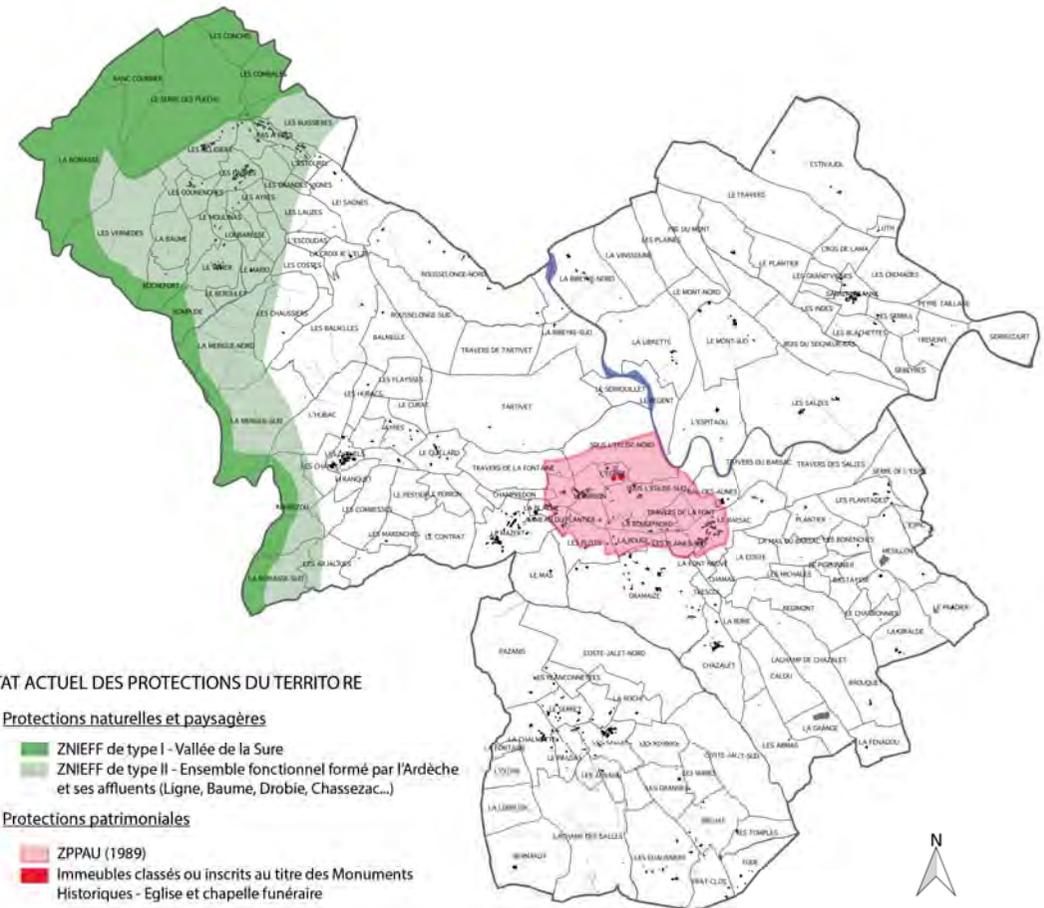
- au lieu-dit Le Mazert
- à la Croix du Peyrou (Le Quillard)
- au lieu-dit Prat-Clos,

et deux sites relatifs à des occupations médiévales :

- Château des Chanels,
- Eglise de Payzac.

La commune ne dispose pas d'une zone de présomption de prescription archéologique.

¹ Extrait de «Visites à travers le Patrimoine Ardéchois», François MALARTRE - Michel CARLAT, 1985.
² Ibid.



CHAPELLE FUNÉRAIRE ET CHEMIN DE CROIX



EGLISE ST PIERR ET CURE ATTENANTE

1.2 ÉTAT ACTUEL DES PROTECTIONS DU TERRITOIRE

La commune possède également un patrimoine naturel protégé :

- **L'ensemble fonctionnel formé par l'Ardèche et ses affluents (Ligne, Baume, Drobie, Chassezac...)**, une ZNIEFF de type II de 22 597 ha :

« Cette vaste zone naturelle aux contours digités met en exergue l'ensemble fonctionnel remarquable formé par la rivière Ardèche, ses milieux annexes ainsi que ses principaux affluents. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Rhône-Méditerranée-Corse identifie à l'échelle du bassin la basse vallée de l'Ardèche parmi les milieux aquatiques remarquables au fonctionnement peu ou pas altéré. Il rappelle que la basse Ardèche s'inscrivait historiquement dans le domaine vital des poissons migrateurs rhodaniens.

Elle conserve d'ailleurs des frayères fonctionnelles (Alose feinte du Rhône) et fait partie du plan de reconquête des axes de migration, qui souligne à cet égard l'intérêt particulier des axes Beaume-Chassezac et Ardèche-Rhône, avec de plus la présence d'espèces piscicoles rares ou endémiques du bassin rhodanien (Apron).

Cet ensemble fluviatile conserve par ailleurs un patrimoine remarquable tant dans le domaine piscicole (Bouvière, Lamproie de Planer, Toxostome...), qu'en matière de crustacés (Ecrevisse à pattes blanches), d'insectes (très grande richesse en libellules, dont des espèces à répartition méditerranéenne très localisées dans la région comme le Gomphus de Graslin, l'Agriion bleuâtre, l'Agriion blanchâtre ou la Cordulie splendide, Magicienne dentelée, coléoptère Cétoine bleue...), de reptiles et de batraciens (Seps tridactyle, Lézard ocellé, Coronelle lisse, Pélobate cultripède, Rainette méridionale ...), mais aussi d'avifaune (Aigle botté et Aigle de Bonelli, Hironnelle rousseline, voire Percnoptère d'Egypte nicheur jusque dans des périodes récentes...), ou de mammifères (nombreux chiroptères dont le Minioptère de Schreibers, Castor d'Europe, Loutre...). La flore, qui comporte des espèces remarquables (Ciste de Pouzol, circonscrit à quelques stations du piémont cévenol...) et des plantes endémiques du Massif Central (cas de l'Éillet du granite), présente également un grand intérêt. Celui-ci va de pair avec la présence de types d'habitats naturels remarquables (lits de graviers méditerranéens...).

Enfin, le secteur abrite un karst de type méditerranéen développé dans les calcaires ou les dolomies, caractérisé par des phénomènes de dissolution relativement lents, et une karstification ancienne.

Le peuplement faunistique du karst de l'Ardèche est relativement bien connu, et cette zone est concernée par certains sites de recherche (karst de Foussoubie...). Elle conserve quelques remarquables stations disjointes d'espèces méridionales, dont la plus célèbre est un crustacé dépigmenté connu ici dans deux grottes dont celle de la Dragonnière. Un Amphipode endémique est également connu du seul site de la grotte du Colombier. D'autres espèces (notamment des coléoptères dont l'un est inféodé au milieu souterrain superficiel dans les zones particulièrement humides) sont des endémiques dont la répartition est circonscrite au sud-est du Massif Central. Enfin, le site est concerné par une nappe phréatique, dont il faut rappeler qu'elle recèle elle-même une faune spécifique. Il s'agit d'un peuplement à base d'invertébrés aquatiques aveugles et dépigmentés. Ainsi, 45% des espèces d'Hydrobiidae (la plus importante famille de mollusques continentaux de France avec une centaine de taxons : Moitessieria, Bythinella...) sont des espèces aquatiques qui peuplent les eaux souterraines et notamment les nappes.

Un crustacé amphipode endémique est par ailleurs connu de la nappe phréatique de l'Ardèche et du Chassezac. La biodiversité est ainsi considérée comme importante dans celle-ci.

Le zonage de type II traduit le bon état de conservation général de cet ensemble, au sein duquel la richesse du patrimoine biologique est retranscrite par plusieurs zones de type I souvent

soumises à de fortes interactions, et délimitant les espaces abritant les habitats ou les espèces les plus remarquables (tourbières, landes et prairies humides, escarpements rocheux...).

Il souligne également particulièrement les fonctionnalités naturelles liées à la préservation des populations animales ou végétales, en tant que zone de passages et d'échanges entre les Cévennes et le piémont méditerranéen (et zone d'échange avec le fleuve Rhône pour ce qui concerne la faune piscicole), corridor écologique fluvial, zone d'alimentation ou de reproduction pour de multiples espèces, dont celles précédemment citées. Certaines d'entre-elles exigent un vaste territoire vital (Aigle de Bonelli...).

Le cas des populations d'Apron disséminées sur plusieurs des rivières concernées, et la nécessité d'assurer la pérennité des échanges entre celles-ci, est un exemple qui illustre l'intérêt d'une prise en compte globale du fonctionnement d'un tel ensemble.

Le zonage de type II souligne enfin la sensibilité particulière du bassin versant, en rapport avec le maintien des populations locales d'espèces fluviatiles réputées pour leur sensibilité particulière vis à vis de la qualité du milieu (cas de l'Ecrevisse à pattes blanches).

Il met enfin en exergue la sensibilité particulière de la faune souterraine, tributaire des réseaux karstiques et très dépendante de la qualité des eaux provenant là encore du bassin versant. La sur-fréquentation des grottes, le vandalisme des concrétions peuvent de plus rendre le milieu inapte à la vie des espèces souterraines. Les aquifères souterrains sont sensibles aux pollutions accidentelles ou découlant de l'industrialisation, de l'urbanisation et de l'agriculture intensive.

L'ensemble présente par ailleurs un évident intérêt paysager (la basse-Ardèche est citée comme exceptionnelle dans l'inventaire régional des paysages) et géomorphologique (avec, entre autres, le Pont d'Arc cité à l'inventaire des sites géologiques remarquables de la région Rhône-Alpes), mais aussi biogéographique, paléontologique, spéléologique et archéologique (grottes ornées...») (DREAL, Auvergne-Rhône-Alpes)

- La **Vallée de la Sure**, une ZNIEFF de type I de 243,23 ha :

« La vallée de la Sure est un affluent du Chassezac présentant un intérêt écologique exceptionnel. Elle s'écoule sur des schistes et des granites dans son cours amont et sur des grès du Trias en aval. Elle subit des influences méditerranéennes très marquées de par son exposition nord-sud, comme en atteste la présence de la Cordulie splendide (une libellule) ou encore de la fougère Notholéma de Maranta. On retrouve cependant des équivalences d'influences climatiques sub-atlantiques en amont du cours d'eau avec la présence d'une sorte de «ripisylve» (galerie forestière bordant les cours d'eau) remarquable à Osmonde royale et à Aulne glutineux telle qu'on en rencontre en Corse ou en Bretagne. Des orchidées comme la Spiranthe d'été trouvent des conditions de développement favorables sur des parois rocheuses suintantes et de petits touradons de mousses humides. La multitude des micro-habitats aquatiques (mares, secteurs à débits et vitesses de courant variables, substrats et végétation variés...) génère une diversité spécifique notable en ce qui concerne les libellules, avec vingt sept espèces se reproduisant ici. Il convient notamment d'évoquer la présence du Gomphus de Graslin, bien que sa reproduction n'y soit pas attestée. Les secteurs les plus chauds, en marge du cours d'eau, permettent le développement d'espèces rares et endémiques remarquables. C'est notamment le cas du Ciste de Pouzol bien représenté le long des chemins et des routes où il subit peu la concurrence d'autres espèces arbustives ligneuses comme les bruyères et les genêts. » (DREAL, Auvergne-Rhône-Alpes)

1.3 LES ENJEUX DE LA TRANSFORMATION DE LA ZPPAU EN AVAP

1.3.1 Les intérêts de la création d'une AVAP

De «ce qui vient du père ou de la mère», la notion de patrimoine appliquée à la collectivité est devenue : «ce qui est considéré comme l'héritage commun».

Ce caractère collectif du patrimoine s'applique :

- À sa production : le patrimoine est produit au cours du temps par l'ensemble des acteurs sociaux (particuliers, collectivités, institutions)
- À sa propriété : dans la mesure où son propriétaire légal ne peut en faire «ce qu'il veut» sans l'assentiment de la collectivité qui en a une part de «propriété symbolique».
- À sa protection et sa mise en valeur qui est l'affaire de tous :
 - le propriétaire qui entretient, transforme,
 - la collectivité qui conseille, encadre, aide.

Si l'architecture et le patrimoine architectural participent évidemment à notre cadre de vie quotidien: ils se lisent sur les bâtiments avec leur volume, leur façade; le patrimoine considéré par l'étude d'AVAP concerne également les espaces urbains (rues, places, jardins), les abords paysagers du village (voies d'accès), le site d'implantation au sens plus large.

Ce que l'on entend par patrimoine a considérablement changé au cours de ces dernières décennies, à la dimension tangible du patrimoine s'ajoute une vision immatérielle de ce qui constitue notre héritage collectif (Principes de la Valette - ICOMOS 2011 - Définition du patrimoine culturel immatériel - unesco 2003). Bien que fragile, le patrimoine culturel immatériel est un facteur important du maintien de la diversité culturelle face à la mondialisation croissante, il concerne des valeurs comme la continuité, l'identité, les usages traditionnels du territoire, le paysage comme socle d'activités communes.

Ce patrimoine est vivant : le protéger c'est lui donner un sens, une valeur dans notre organisation sociale et culturelle actuelle.

Il s'agit ici de le considérer comme une ressource dans l'écosystème social qui doit être prise en compte lors de tout projet d'aménagement.

Ainsi, la notion de «protection du patrimoine» s'apparente plus à celle de «gestion et valorisation du patrimoine» et comprendra plusieurs étapes :

- Le choix de conservation, réutilisation ou élimination, compte tenu du fonctionnement actuel du territoire suivant le principe que tout élément conservé ou réutilisé joue un rôle actif, dans le projet, par sa mise en valeur.
- La re-connaissance de la valeur ou de l'intérêt patrimonial de certains éléments identifiés en fonction de leurs qualités (esthétiques, spatiales, d'usage) de réalisations propres aux productions d'époques passées. (Diagnostic)
- La préconisation de techniques d'intervention adaptées aux types d'ouvrages concernés (matériaux, mises en oeuvre...).

L'objet et les objectifs de cet outil se retrouvent dans la circulaire en date du 2 mars 2012 précisant les conditions d'application du dispositif introduit par l'article 28 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 *portant engagement national pour l'environnement* (loi ENE dite «Grenelle II»).

L'AVAP porte sur le patrimoine culturel et ses objectifs pour la préservation et la mise en valeur de celui-ci.

Elle doit aborder les patrimoines architectural, urbain, paysager, historique et archéologique.

Le choix du périmètre de l'AVAP doit s'appuyer sur la prise en compte de l'ensemble des dimensions patrimoniales précitées et appréhender au mieux les limites paysagères à grande échelle.

L'aire d'étude de l'AVAP doit donc être suffisamment étendue pour que l'on puisse déduire en toute connaissance de cause, le périmètre le plus pertinent de la future servitude que l'AVAP constitue dans un PLU.

L'AVAP doit aussi améliorer la connaissance en matière de développement durable sur son territoire et mettre en avant les qualités paysagères mais aussi les qualités environnementales intrinsèques du bâti et du tissu urbain.

Elle doit être un outil de pédagogie, pour montrer au public, propriétaire de ce patrimoine, qu'il est l'acteur, le producteur du patrimoine de demain, et de lui proposer des «règles de bonne conduite» vis à vis de son patrimoine qui prennent en compte les exigences environnementales du développement durable.

1.3 LES ENJEUX DE LA TRANSFORMATION DE LA ZPPAU EN AVAP

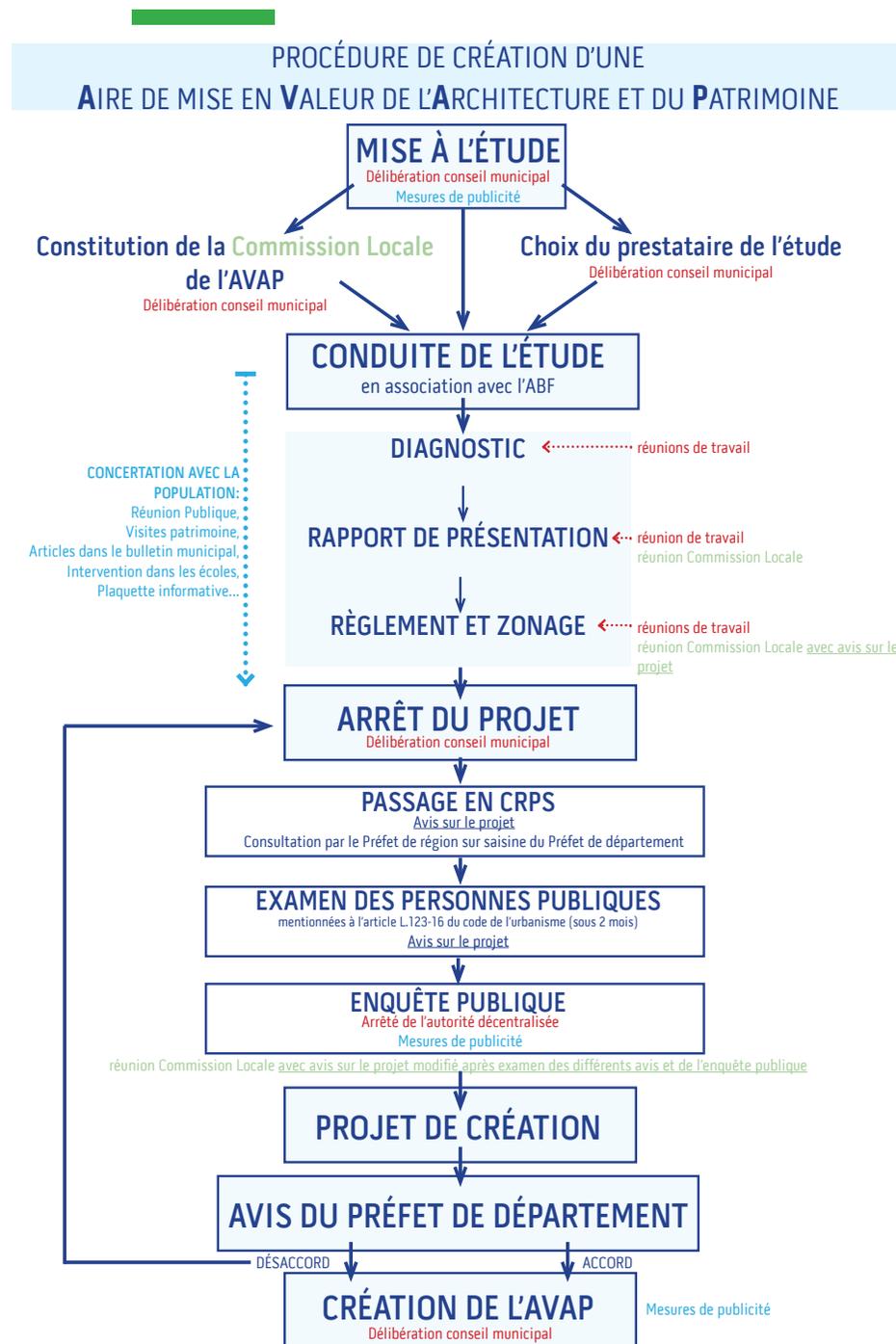
1.3.1 Les intérêts de la création d'une AVAP

La commune de Payzac est dotée d'une ZPPAU mais son périmètre ne concerne que le centre-bourg, où se situent les deux bâtiments classés Monuments Historiques. Cet outil ne permet donc pas de préserver l'intégralité du patrimoine urbain, architectural et paysager communal.

L'urbanisation de la commune est pourtant caractérisée par un réseau de hameaux et de fermes reliés par un maillage de sentiers et de voies pavées, appelées calades.

De plus, les paysages sont marqués par l'agriculture : la culture de la vigne, de l'olivier et de la châtaigne (dans le périmètre de protection de l'AOP Châtaigne d'Ardèche) vient structurer les espaces naturels. Ces paysages sont d'ailleurs inscrits comme enjeu de préservation au niveau de la charte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, auquel appartient la commune, au titre de « paysage de référence devant faire l'objet prioritairement de stratégies paysagères ». Ils ont en effet été identifiés comme « respiration agricole et naturel entre noyaux bâtis d'intérêt paysager, agricole et/ou écologique à préserver ».

La mise en place d'une AVAP permettra de valoriser l'ensemble de ces facettes. L'étude du village et de son territoire permettra d'identifier les typologies bâties spécifiques mais également de faire état de la richesse de ses paysages.



1.3 LES ENJEUX DE LA TRANSFORMATION DE LA ZPPAU EN AVAP

1.3.2 Les enjeux spécifiques à Payzac

La Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain de Payzac a été instaurée par arrêté le 7 février 1989. Au moment de sa création, le dispositif ZPPAU n'intégrait pas encore le volet paysager (ZPPAUP), instauré à partir de 1993. Pour autant, la ZPPAU de Payzac peut être considérée comme «avant-gardiste» puisqu'elle présentait déjà de nombreux éléments paysagers, notamment une analyse fine des perceptions visuelles sur l'église et des silhouettes qu'elle dessine dans le paysage.

Malgré ce remarquable atout, le périmètre de la ZPPAU reste très limité à quelques secteurs et hameaux autour de l'église, ne tenant pas compte de la richesse patrimoniale des autres hameaux de la commune (un quinzaine de hameaux en tout).

Par ailleurs, l'ensemble du document est jugé trop succinct. Le diagnostic devant être approfondi, par un travail d'inventaire des éléments patrimoniaux. Enfin, le règlement manque de précisions, notamment au sujet des menuiseries.

Le règlement porte sur trois secteurs délimités en fonction de leurs sensibilités par rapport à l'église et aux hameaux compris dans le périmètre.

Le secteur A est défini comme «sensibilité très forte du patrimoine architectural et urbain, où toute construction nouvelle est interdite et où l'aménagement des constructions existantes est soumis à prescriptions architecturales».

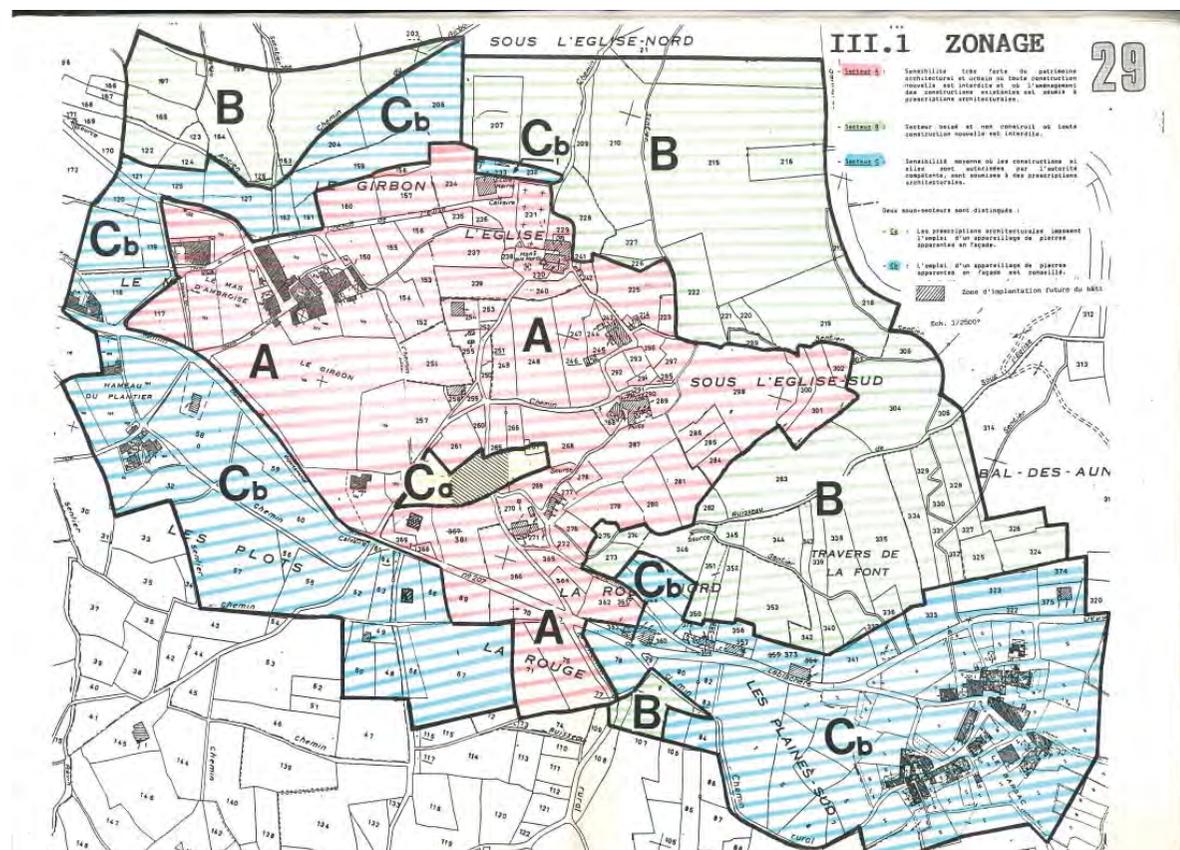
Le secteur B est présenté comme «secteur boisé et non construit où toute construction nouvelle est interdite».

Le secteur C correspond à une «sensibilité moyenne où les constructions, si elles sont autorisées par l'autorité compétente, sont soumises à des prescriptions architecturales».

Dans ces conditions actuelles, la commune ne peut réaliser son projet d'aménagement de la cure en école, étant donné que le terrain se situe en secteur A de la ZPPAU qui est définie comme inconstructible.



EXTRAIT ETUDE ZPPAUP



ZONAGE ZPPAUP

1.3 LES ENJEUX DE LA TRANSFORMATION DE LA ZPPAU EN AVAP

1.3.2 Les enjeux spécifiques à Payzac

Nous pouvons relever un des objectifs généraux fixés par le Parc National des Monts d'Ardèche relatifs au piémont cévenol, dans lequel la commune (cf. figure ci-contre). Il s'agit de «soigner les entrées de ville et les «portes» du Parc : préserver les respirations agricoles et naturelles entre les noyaux bâtis, points de vue et les silhouettes villageoises remarquables» et «mobiliser les outils de protection réglementaires (AVAP...) et de maîtrise foncière (ZAP...).»

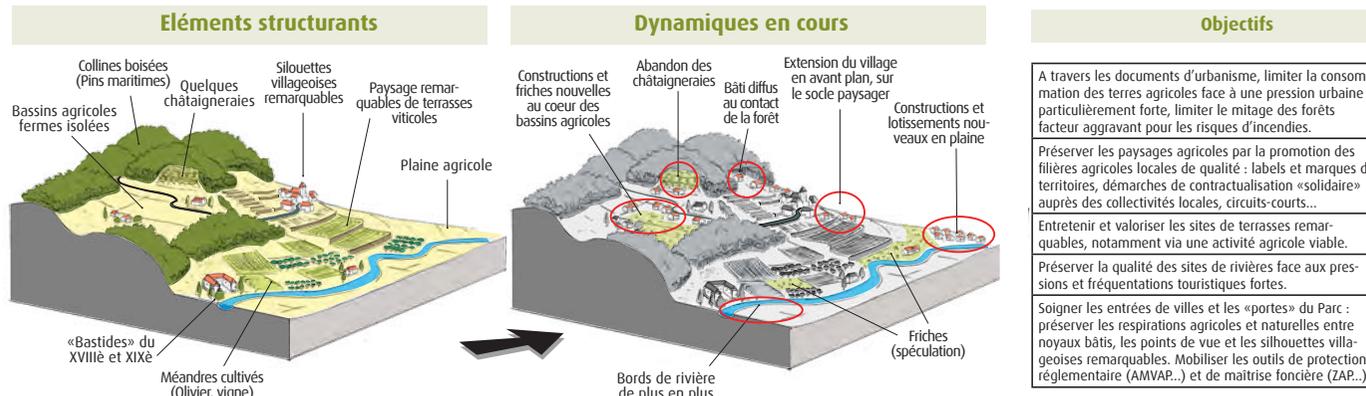
Concernant Payzac, divers enjeux ont été soulevés par M. le Maire :

- la prise en compte de hameaux remarquables, comme le Barsac, les Chanels, Brès et le Mazert, qui présentent des éléments patrimoniaux intéressants voire exceptionnels, conduisant à une redéfinition du périmètre de protection
- la nécessité d'un outil permettant d'encadrer les futures constructions tant au niveau de leur implantation sur le territoire qu'au niveau de leurs caractéristiques architecturales
- la prise en compte de la richesse géologique de la commune, qui est constituée de quatre types de roche (calcaire, grès gris, grès rose et schiste). Cette diversité de roches s'illustre parfaitement dans l'architecture des constructions locales. Ainsi, le territoire est peint par une mosaïque de couleurs et de matières du nord au sud.
- divers éléments paysagers sont également intéressants : les points de vue exceptionnels induits par la topographie du site, le paysage agricole, les essences végétales (châtaignier, olivier, vigne), les deux rivières principales dont les ripisylves sont très peu entretenues (la rivière de Sure et de Salindres) et enfin les nombreux sentiers qui parcourent le territoire dont des GR et qui sont pour certains porteurs d'histoire.
- la présence de nombreuses calades qui présentent un enjeu important de revalorisation

Enfin, l'AVAP est l'occasion d'encadrer le projet communal d'aménagement de la cure mitoyenne de l'église en école. Pour ce faire, un secteur à projet est potentiellement à établir dans le document AVAP.

L'AVAP n'agissant pas sur la constructibilité, devant être compatible avec ses prescriptions.

Entité paysagère «Piémont cévenol»



SOURCE: DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES MONTS D'ARDÈCHE - EXTRAIT ANNEXE N°13: LES ENTITÉS PAYSAGÈRES: ÉLÉMENTS STRUCTURANTS, DYNAMIQUES ET OBJECTIFS.



EXEMPLE DE HAMEAU REMARQUABLE - LE VIVIER, BRÈS



EXEMPLE DE CALADE À REVALORISER - LES CHANELS



EXEMPLE DE CONSTRUCTION HYBRIDE EN GRÈS ET SCHISTES - LES ALIZIERS, BRÈS



PAYSAGE DE TERRASSES AGRICOLES À METTRE EN VALEUR - LE MONT



POINT DE VUE EXCEPTIONNEL SUR LE SERRE DE BARRE - DEPUIS CROIX DE L'ELZE



SILHOUETTE REMARQUABLE - LES CHANELS

1.4 LES PREMIERES IMPLANTATIONS : APPROCHE HISTORIQUE

Routes mulésières et voies romaines

Les mulésières «suivent le sentier naturel et traditionnel, tracé par les Celtes avant les Grecs et les Romains, le sentier immémorial indiqué par la nature elle-même à l'homme à pied et à la bête de somme, et qui n'a été détrôné que dans ces derniers temps par l'énorme extension de l'usage des voitures. (...) Les dernières routes mulésières, par lesquelles montait le vin du Bas-Vivarais et descendaient les céréales des hauts plateaux, étaient au nombre de cinq».

Parmi ces routes, une «partait de Payzac et, par la Croix-de-Fer, aboutissait à Peyre, où elle se confondait avec une (autre) venant de Joyeuse.»¹

Dans son ouvrage, Albin Mazon fait un rapprochement entre le nom «quillard» et les stations de repos des mulésières, en prenant l'exemple du mas de Quillard situé à la Croix-de-Fer. En effet, «les mulésières avaient des stations où ils quillaient leurs mulet (...). Quiller était l'expression imagée de l'idiôme local pour désigner l'arrêt des mulets et leur stationnement sur place.» Nous pouvons ainsi supposer que le hameau «Le Quillard» pouvait être une de ces stations qui serait à l'origine de sa dénomination.

Occupations antiques

La carte archéologique nationale répertorie trois sites archéologiques relatifs à d'anciennes occupations antiques :

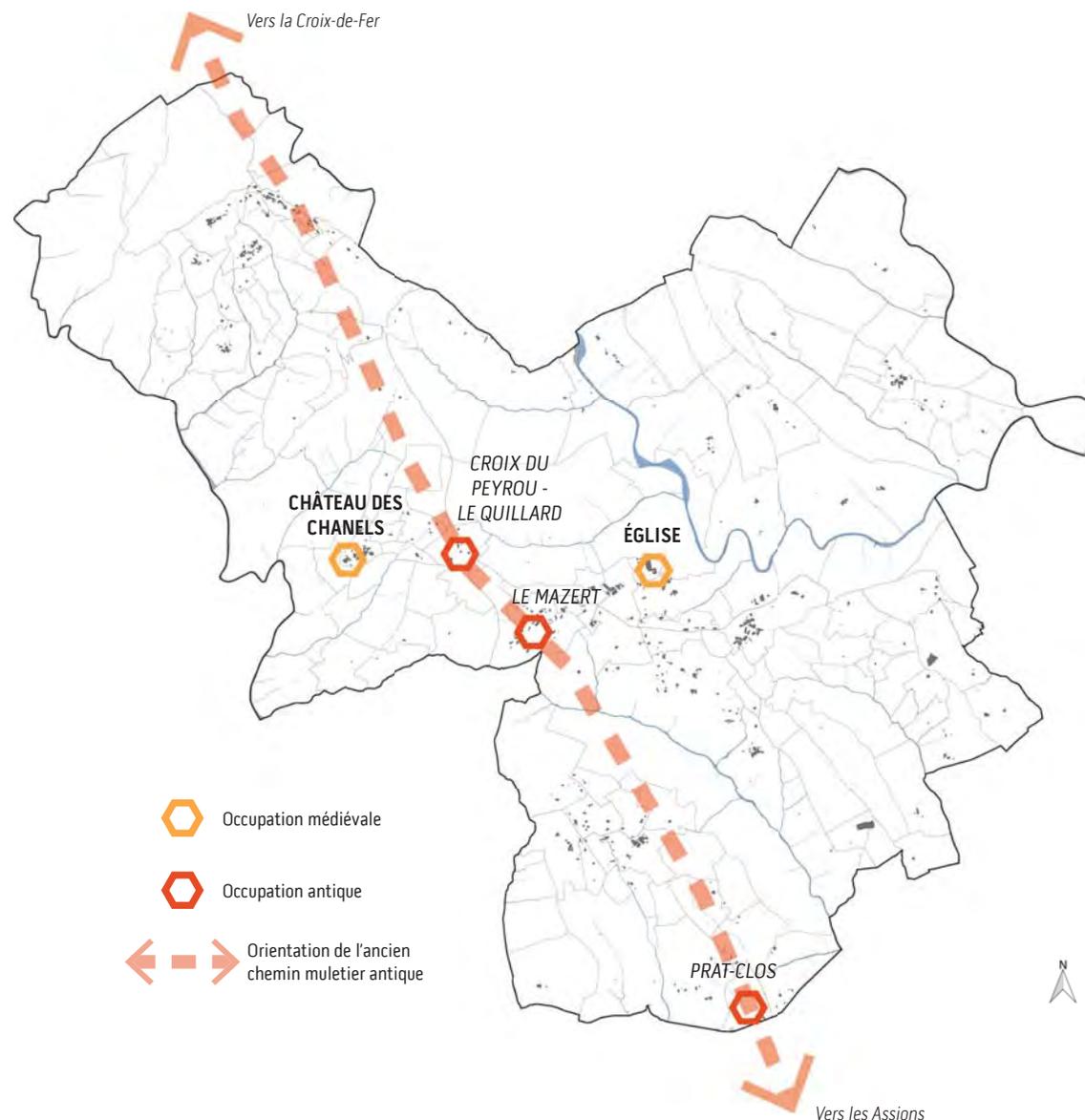
- au lieu-dit Le Mazert
- à la Croix du Peyrou (Le Quillard)
- au lieu-dit Prat-Clos

Nous n'avons pu trouver d'informations supplémentaires à ce sujet.

Occupations médiévales

Château des Chanels, aussi parler du bourg médiéval

Eglise de Payzac



¹ A. MAZON, 1892. Les mulésièr du Vivarais, du Velay & du Gévaudan

1.4 LES PREMIERES IMPLANTATIONS : APPROCHE HISTORIQUE



CROIX DE CHEMIN DU PEYROU, PONCTUANT L'ANCIEN CHEMIN MULETIER



ANCIEN CHEMIN MULETIER DES ASSIONS - LE QUILLARD



LE VIEUX MAZERT



EGLISE DE PAYZAC - 1962 (ARCHIVES 07)



CARTE DES ENVIRONS DES VANS, DE JOYEUSE ET DE PEYRE - PAROISSES DU DIOCÈRE DE VIVIERS (ARCHIVES 07)



HAMEAU DES CHANELS AVEC LE CHATEAU AU PREMIER PLAN DOMINANT LA VALLÉE DE SURE



SILHOUETTE DU HAMEAU DES CHANELS, CHATEAU (À GAUCHE) ET BOURG MÉDIÉVAL



2.1 Les différentes formes de «Village»

- A. Le long des voies de circulation
- B. Sur terrain plat
- C. Sur un coteau
- D. En croupe

2.2 Le paysage des Villages

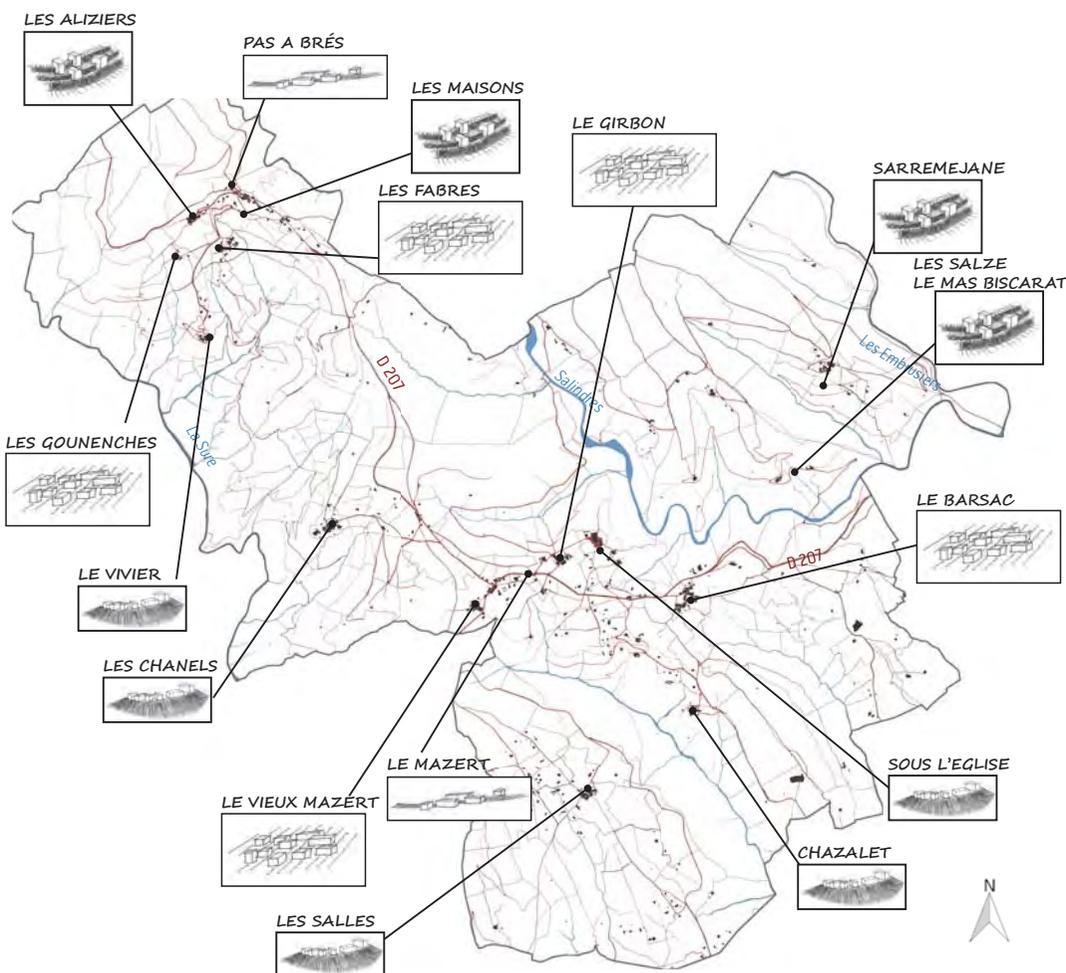
- A. Sur le contrefort des Cévennes, vallées, versants et horizons lointains
- B. Les versants: des paysages qui se font face
- C. Le grès et les schistes
- D. Une végétation méditerranéenne: pins maritimes, bruyères et châtaigniers
- E. Une végétation méditerranéenne: la vigne, l'olivier... et le mûrier
- F. Evolution de l'urbanisation et de la couverture forestière
- G. Les accols: un mode d'exploitation qui façonne la topographie
- H. Un territoire ponctué de patrimoine religieux
- I. Un réseau de chemins qui maille le territoire communal
- J. Un paysage marqué par la maîtrise de l'eau

4 FORMES DE HAMEAUX

La topographie ainsi que la présence d'une voie de communication ou d'un point d'eau ont une grande influence sur le choix de l'implantation du bâti. Ces éléments ont également un impact sur la forme urbaine de ces villages (le terme de village est employé plutôt que celui de hameau car les habitants de Payzac nomment ainsi les différents lieux où ils habitent).

La commune de Payzac est constituée d'une topographie très complexe et variée où se sont implantés de nombreux établissements humains. On note ainsi pas moins de 16 villages sur le territoire communal.

Une étude croisant topographie, réseau viaire, volumétrie bâtie, ensemble paysager a permis de dégager quatre typologies de village : le long d'une voie de circulation, sur terrain plat, sur un coteau, en croupe.



LE LONG DES VOIES (exemple Pas à Bres)



SUR TERRAIN PLAT (exemple Le Barsac)



SUR UN COTEAUX (exemple Les Aliziers)



EN CROUPE (exemple Le Vivier)

2.1 LES DIFFÉRENTES FORMES DE «VILLAGE»

A. LE LONG DES VOIES DE CIRCULATION

Pas à Brès est un village majeur de la commune puisqu'une église et un cimetière y sont implantés. La présence de l'église marque particulièrement le paysage puisque son clocher, dépassant de la végétation, est visible depuis de nombreux points du territoire.

C'est un hameau relativement récent, en effet peu de bâtiments étaient construits en 1809.

Son extension s'est faite de manière linéaire en suivant le tracé de la RD 207. Cette forme d'urbanisation est également due à son implantation en crête, dont les pentes abruptes laissent peu de profondeur pour le développement urbain.

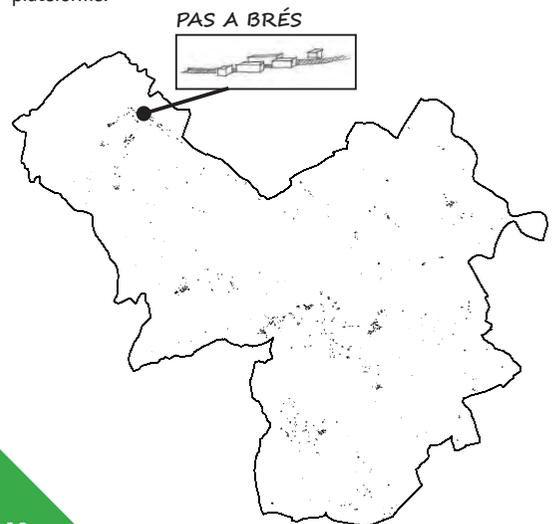
Pas à Brès est nœud de communication important pour la commune : il permet en effet de relier Payzac à Faugère par la RD250, à St Jean de Pourcharesse par la RD 207, enfin la VC 10 rejoint Le Vivier en desservant les Maisons, les Aliziers et les Fabres.

L'espace public est majoritairement composé du tracé de la route départementale, il n'y a pas d'autre cheminement possible.

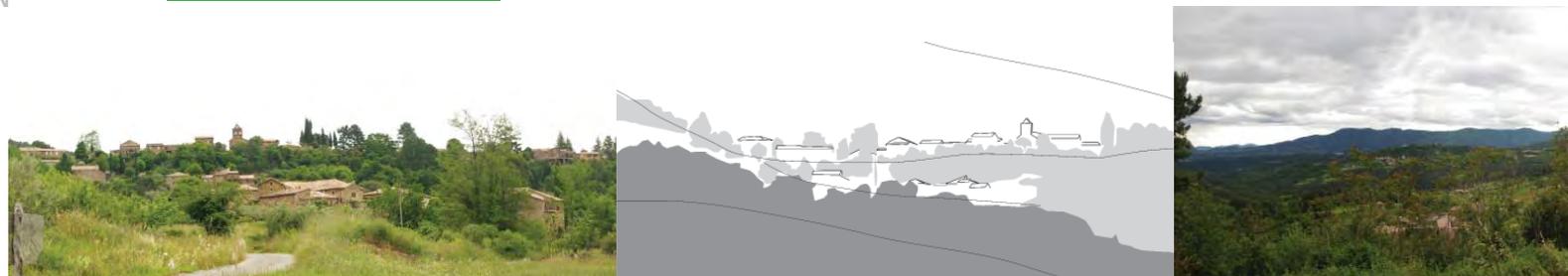
Le traitement est essentiellement routier : enrobé, panneaux de signalisation, enrochement...

Mais la végétation privée vient tout de même animer l'espace public en pied de façade.

Le parvis de l'église propose tout de même un espace plus piétonnier avec un large panorama sur le paysage mais cet espace est peu mis en valeur, seul un arbre vient ponctuer la plateforme.



PAS A BRÉS



VUE GENERALE DU VILLAGE DANS LE PAYSAGE ET VUE DU GRAND PAYSAGE DEPUIS LE VILLAGE



MOBILIER, VEGETATION ET AMBIANCES URBAINES

2.1 LES DIFFÉRENTES FORMES DE «VILLAGE»

A. LE LONG DES VOIES DE CIRCULATION

Pas à Brès est composé de bâtiments possédant majoritairement leurs façades principales donnant sur la voie. Ce sont des bâtiments de forme rectangulaire implantés parallèlement aux courbes de niveau.

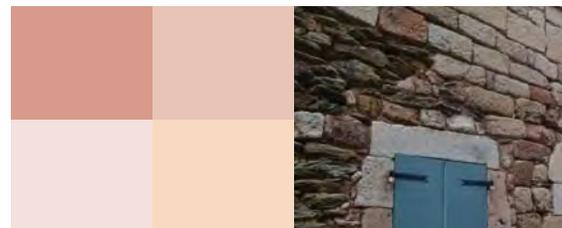
Dans ce village, on trouve une grande diversité de typologies: maison vigneronne, maison à couradou, dépendances telles que clède, petit bâti vernaculaire et magnaneries aménagées en habitation.

L'église a été identifiée comme édifice exceptionnel, étant remarquable par sa mise en oeuvre, les détails architecturaux qui agrémentent ses façades et son implantation dominante dans le paysage.

De nombreux détails architecturaux ont été également repérés dans le village. Parmi eux: escalier extérieur, pigeonnier en façade, percement et menuiserie, encadrement en pierre des baies, millésimes, débord de toiture.

La particularité de ce village est la couleur du grès employé pour la majoritairement du bâti: le rose. On retrouve sporadiquement du schiste, que l'on le retrouve dans les villages alentours de manière plus importante. La majorité des toitures est couverte par des tuiles canal, mais il existe encore une toiture en lauze sur une très ancienne dépendance.

L'orientation principale de la majorité des constructions est Sud-Ouest, elles bénéficient donc d'un apport solaire généreux. Mitoyennes, elles possèdent une à deux façades ouvertes. Les bâtiments sont traversants et ont donc une ventilation naturelle efficace.



LES NUANCES DU VILLAGE MATÉRIAUX PRINCIPAUX
AVAP PAYZAC (07) - DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL PATRIMONIAL ET ENVIRONNEMENTAL

PAS A BRÈS



EXEMPLES D'ÉLÉMENTS ARCHITECTURAUX INTÉRESSANTS: ESCALIERS EXTÉRIEUR, PIGEONNIER SUR FAÇADE, FENÊTRE, MENUISERIE, ARC DE DÉCHARGE BAIE OBSTRUÉE, MILLÉSIME, CHEVRON MOULURE, TUILE DE RIVE

2.1 LES DIFFÉRENTES FORMES DE «VILLAGE»

A. LE LONG DES VOIES DE CIRCULATION

Le Mazert s'est développé au carrefour des routes départementales 207 et 250, à proximité du Vieux Mazert.

Il présente une urbanisation très récente puisque seuls trois bâtiments étaient construits au début du 19e siècle. La plupart des millésimes rencontrés datent de 1830/1840.

Le village présente un développement essentiellement linéaire le long des routes. Le tissu est composé de bâtiments implantés de part et d'autre de la voie, à l'alignement, sans création de profondeur.

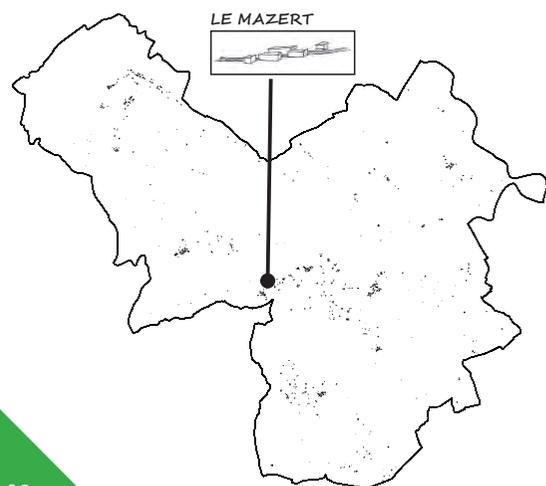
Les constructions ne présentent pas une très grande hauteur, la topographie du site étant plane.

Parallèlement, au Sud de la voie, on retrouve un petit groupement bâti. Cet ensemble en retrait est composé quelques maisons anciennes mitoyennes et de constructions très récentes implantées en milieu de parcelle.

Cet ensemble est desservi par un réseau de sentier non enrobé.

Le traitement des espaces publics est très routier : panneaux de signalétique, largeur voirie en enrobé, pas trottoir... Cet aménagement ne laisse que très peu de place aux déplacements doux.

On remarque tout de même la présence d'une place, servant plus au stationnement automobile qu'à l'appropriation des piétons.



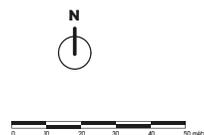
LE MAZERT



VUES DU VILLAGE DEPUIS LA ROUTE DÉPARTEMENTALE



- BÂTI ANCIEN avant 1809
- BÂTI ANCIEN après 1809
- BÂTI RÉCENT
- BÂTI EXISTANT en 1809 et DÉMOLI en 2016
- VOIE CARROSSABLE
- CALADE
- ⋯ PAS D'ANE
- ⋯ ESCALERS
- SENTIER
- ⋯ SOUSTET
- FRONT BÂTI
- ∟ VUE OUVERTE SUR LE GRAND PAYSAGE
- MURET
- ARBRE
- RIVIERE
- ★ PATRIMOINE D'EAU
- † PATRIMOINE RELIGIEUX



MOBILIER RELIGIEUX TRAITEMENT ESPACES PUBLICS ET AMBIANCES URBAINES

2.1 LES DIFFÉRENTES FORMES DE «VILLAGE»

A. LE LONG DES VOIES DE CIRCULATION

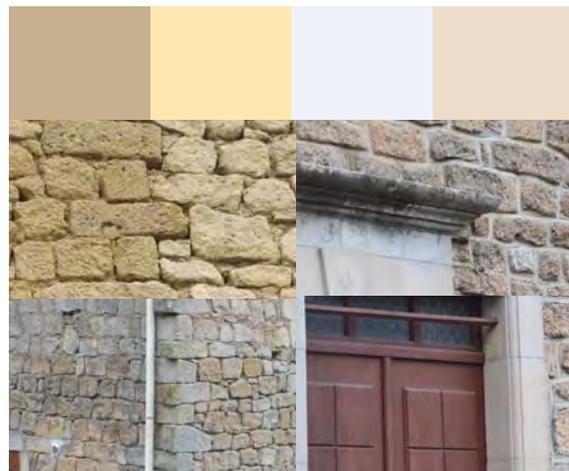
Le Mazert est composé de bâtiments, de forme rectangulaire, possédant majoritairement leurs façades principales donnant sur une voie.

Dans ce village, on trouve majoritairement la maison vigneronne. La vigne est d'ailleurs encore cultivée dans l'environnement proche de ce village. La proximité du carrefour a favorisé l'implantation de commerces au rez-de-chaussée de ces maisons sur la façade alignée aux voies. Plus aucun commerce n'est en activité actuellement mais il reste encore les devantures commerciales sans grand intérêt.

De nombreux détails architecturaux ont été repérés. Parmi eux: escalier extérieur, baie boutiquière, chaîne d'angle, arc de décharge, encadrement en pierre des baies, millésimes, débord de toiture.

Le matériau employé pour les murs est le grès de couleur ocre. Une maison est remarquable pour son ancien enduit, qui a été décliné en deux teintes l'une plus claire soulignant les encadrements des baies, les chaînes d'angle et le débord de toiture. La majorité des toitures est couverte par des tuiles canal.

L'orientation des constructions est aléatoire, étant toutes en alignements de voies. Mitoyennes, elles possèdent une à deux façades ouvertes. Les bâtiments sont traversants et ont donc une ventilation naturelle efficace.



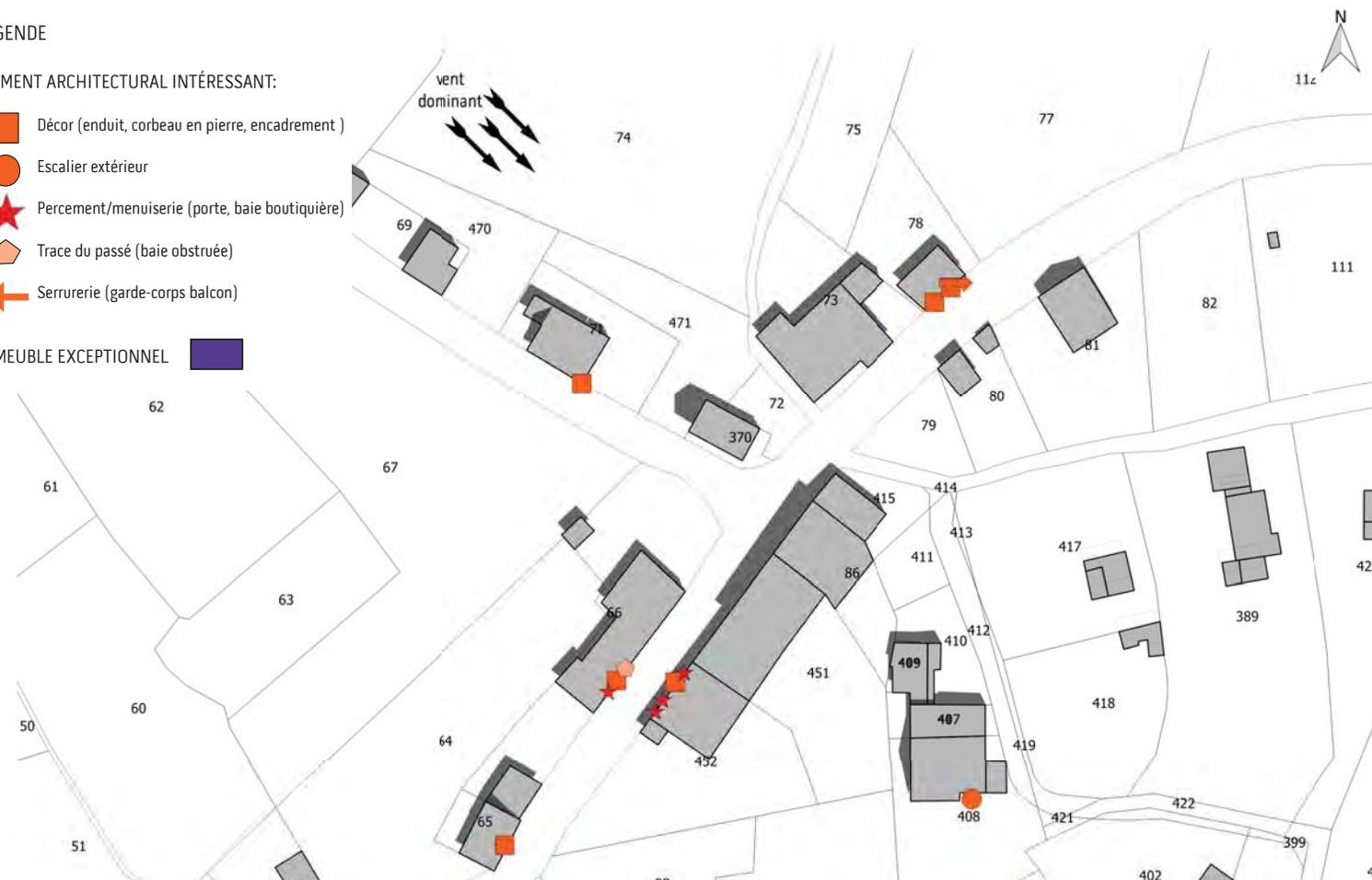
LES NUANCES DU VILLAGE MATÉRIEAUX PRINCIPAUX
AVAP PAYZAC (07) - DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL PATRIMONIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LE MAZERT

LEGENDE

ÉLÉMENT ARCHITECTURAL INTÉRESSANT:

-  Décor (enduit, corbeau en pierre, encadrement)
-  Escalier extérieur
-  Percement/menuiserie (porte, baie boutiquière)
-  Trace du passé (baie obstruée)
-  Serrurerie (garde-corps balcon)

IMMEUBLE EXCEPTIONNEL 

PLAN DE REPÉRAGE



EXEMPLES D'ÉLÉMENTS ARCHITECTURAUX INTÉRESSANTS: GARDE-CORPS SERRURERIE, CORBEAU EN PIERRE, BAIE BOUTIQUIÈRE, ARC DE DÉCHARGE, ENDUIT, PERCEMENTS, ESCALIER EXTERIEUR, CHAÎNE D'ANGLE

2.1 LES DIFFÉRENTES FORMES DE «VILLAGE»

B. SUR TERRAIN PLAT

Le Barsac est un village important de Payzac, de par sa taille, mais également de par son implantation ancienne. Beaucoup de bâtiments étaient déjà présents en 1809. On constate quelques démolitions surtout au Nord du hameau.

La topographie plane ne présentant pas de contrainte pour l'implantation de l'urbanisation. Le village s'est développé de manière nucléaire autour d'un espace centrale.

Le terrain plat permettant de s'étendre, les bâtiments sont peu élevés et le front bâti est peu imposant au niveau paysager.

Le Barsac est installé en marge de la RD 207, mais il n'en est pas moins connecté au territoire, puisqu'il présente 6 entrées dont deux sont carrossables.

Les espaces publics particulièrement bien entretenus présentent un riche réseau de calades, de ruelles et de sentiers. Deux soustets, appelés « arceaux » marquent les entrées Nord et Sud du village.

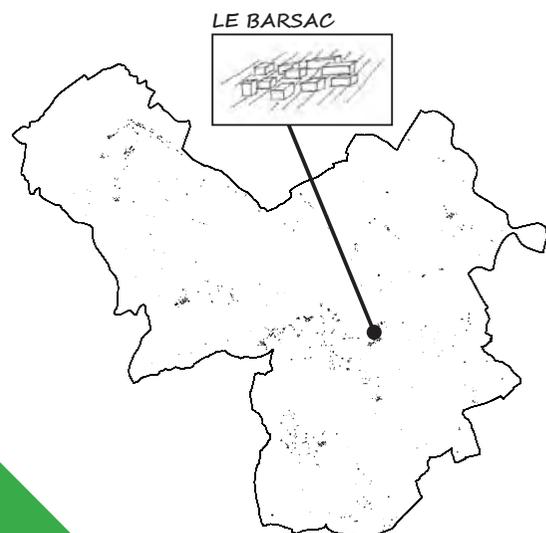
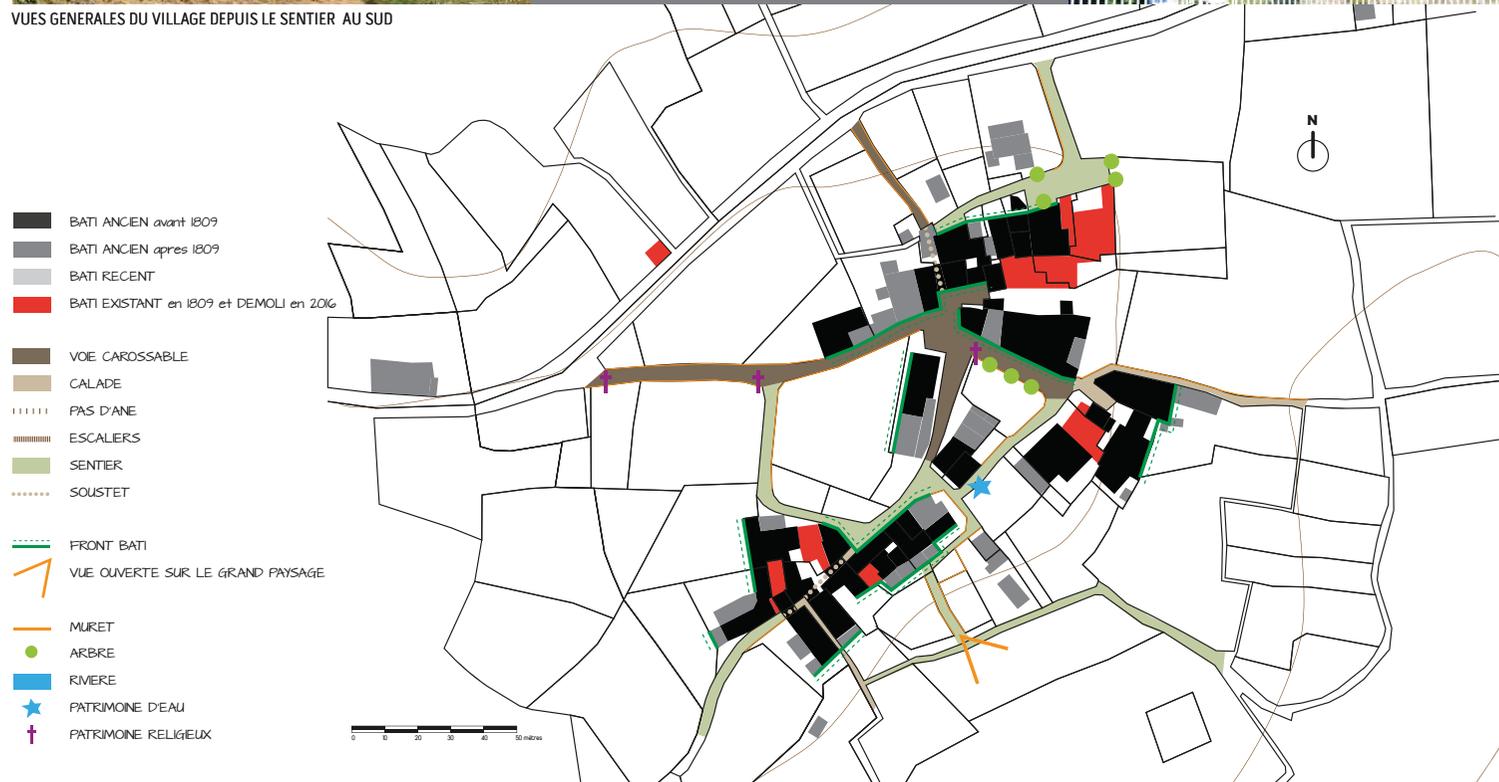
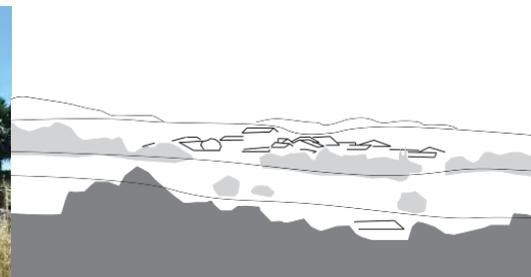
Le bâti s'organise autour d'une place centrale plantée d'arbres et jouxtant un square très végétalisé. La végétation prend une part importante dans le paysage du Barsac, qu'elle soit privée ou publique.

On note également la présence de trois calvaires. L'accès à l'eau se faisait en contrebas de la route départementale. Il n'y a donc pas de point d'eau au cœur du village.

LE BARSAC



VUES GENERALES DU VILLAGE DEPUIS LE SENTIER AU SUD



2.1 LES DIFFÉRENTES FORMES DE «VILLAGE» B. SUR TERRAIN PLAT

Le Barsac est composé de bâtiments regroupés autour d'une place centrale. La partie Nord du village semble plus ancienne que la partie Sud à la vue des traces présentes sur les façades: baies boutiquière, fenêtre à traverse, gravures de tacherons dans des moellons... Quelques habitations, dans la partie Sud, ont été construites à l'emplacement de vieux bâtiments ruinés. On retrouve de remarquables exemples des deux typologies «ordinaires» de Payzac: la maison vigneronne et la maison à couradou (voir chapitre 3.1). Les dépendances sont également présentes et on notera particulièrement le calabert avec des poteaux ronds dit en «picodon».

De nombreux détails architecturaux ont été repérés. Parmi eux: percements divers: fenêtre trilobée, porche avec toiture en tuile canal, fenêtre à traverse, encadrement des baies en pierre, latrines, débord de toiture en génoise, escalier extérieur.

Le matériau employé pour les murs est le grès de couleurs plutôt blanc et ocre clair. La majorité des toitures est couverte par des tuiles canal.

L'orientation de la majorité des façades principales est Sud-Est ou Sud-Ouest, ce qui permet un apport solaire généreux. Les parties Nord et Sud du village sont des îlots denses, cette implantation limite les déperditions thermiques. Les bâtiments sont traversants et ont donc une ventilation naturelle efficace.

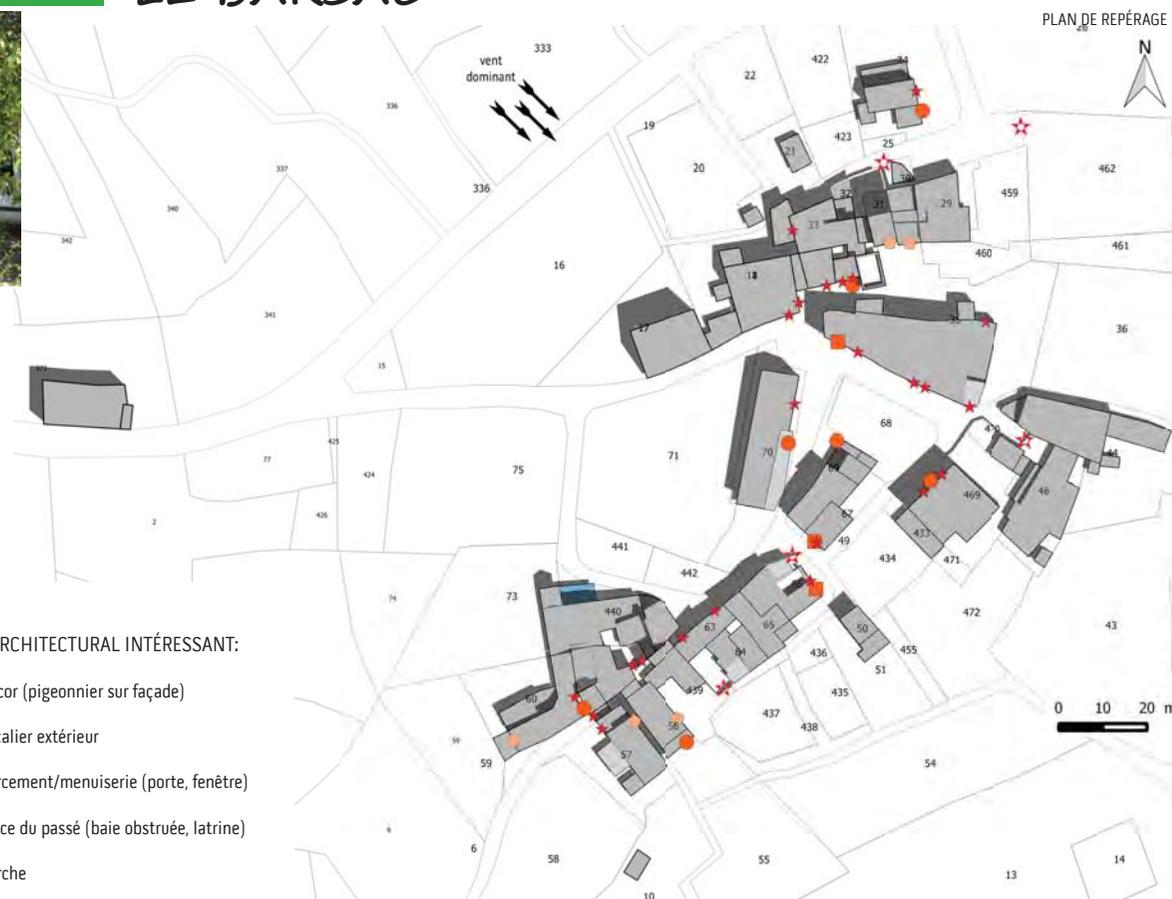


EXEMPLES DE DÉPENDANCE: LE CALABERT



EXEMPLE DE TYPOLOGIE BÂTI: MAISON À COURADOU OUVERT

LE BARSAC



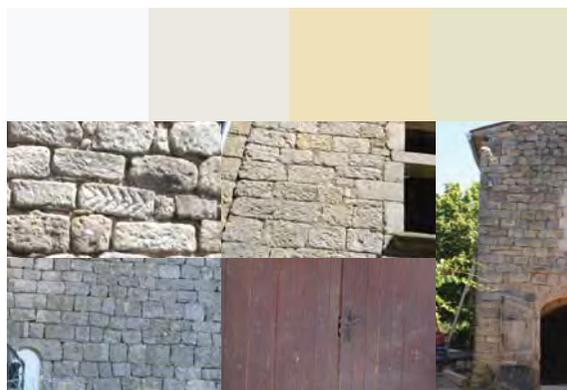
LEGENDE

ÉLÉMENT ARCHITECTURAL INTÉRESSANT:

- Décor (pigeonnier sur façade)
- Escalier extérieur
- ★ Percement/menuiserie (porte, fenêtre)
- ◊ Trace du passé (baie obstruée, latrine)
- ★ Porche

TYPOLOGIE BÂTI:

- Couradou
- Dépendance (calabert)



LES NUANCES DU VILLAGE MATÉRIAUX PRINCIPAUX
AVAP PAYZAC (07) - DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL PATRIMONIAL ET ENVIRONNEMENTAL



EXEMPLES D'ÉLÉMENTS ARCHITECTURAUX INTÉRESSANTS: PORTE AVEC MILLÉSIME, FENÊTRE TRILOBÉE, PORTE AVEC VENTILATION, ESCALIERS EXTÉRIEUR, PORCHE AVEC TOITURE TUILE CANAL, BAIE BOUTIQUIÈRE

2.1 LES DIFFÉRENTES FORMES DE «VILLAGE»

B. SUR TERRAIN PLAT

Le Girbon et le Plantier sont deux ensembles bâtis de petite taille répartis de part et d'autre de la route départementale. La topographie est plane, mais des murets viennent marquer la limite des espaces publics.

Ils n'ont connus que très peu de démolition, on compte seulement un bâtiment démoli au niveau du Plantier. Les extensions sont importantes, mais elles se sont faites dans la continuité de l'existant, en pourtour.

Le Plantier est un ensemble très rural, desservi par un réseau de sentier en étoile.

Le Girbon est plus important, il est composé de plusieurs bâtiments de taille importante, dessinant ainsi une silhouette singulière dans le paysage de Payzac.

Il est desservi par la voie communale menant à l'église et à la mairie, mais il reste en retrait. Une calade très étroite permet de pouvoir boucler le quartier. Le front Est n'est, quant à lui, pas desservi par une voie.

Au Nord du village, un parc privé crée un cœur vert très agréable.

Ces deux hameaux ne sont pas marqués par la présence de l'eau.



VUES GÉNÉRALES DU VILLAGE: LE GIRBON

LE GIRBON et LE PLANTIER



- BÂTI ANCIEN avant 1809
- BÂTI ANCIEN après 1809
- BÂTI RECENT
- BÂTI EXISTANT en 1809 et DEMOLI en 2016
- VOIE CARROSSABLE
- CALADE
- ⋯ PAS D'ANE
- ESCALIERS
- SENTIER
- ⋯ SOUSTET
- FRONT BÂTI
- VUE OUVERTE SUR LE GRAND PAYSAGE
- MURET
- ARBRE
- RIVIERE
- ★ PATRIMOINE D'EAU
- † PATRIMOINE RELIGIEUX



LE GIRBON
LE PLANTIER



MOBILIER ET AMBIANCES URBAINES

2.1 LES DIFFÉRENTES FORMES DE «VILLAGE»

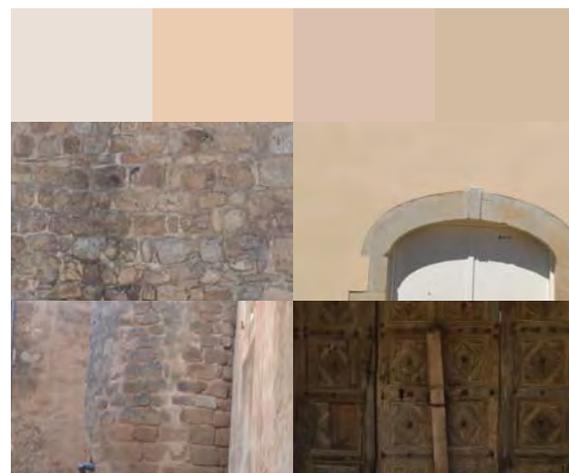
B. SUR TERRAIN PLAT

Le Girbon est composé de constructions issues du type de la maison vigneronne, le village est d'ailleurs implanté au cœur des vignes. Les dépendances présentes sont majoritairement liées à cette activité agricole. De plus, on trouve plusieurs bâtiments atypiques: une longue construction à l'ordonnement régulier possédant une belle porte avec un millésime (1823) gravé dans la clé du linteau en pierre (ce bâtiment est un lieu accueil et centre d'hébergement pour femmes et enfants); un bâtiment carré possédant un pigeonnier dans une tour carrée; une maison de maître avec une façade pignon largement ouverte orientée au Nord-Est; une demeure de forme carrée possédant un couradou ouvert et un très beau parc.

De nombreux détails architecturaux ont été repérés. Parmi eux: percements divers, portail avec mur de clôture, encadrement des baies en pierre, tour ronde accueillant sans doute un escalier intérieur, débord de toiture en génoise, escalier extérieur.

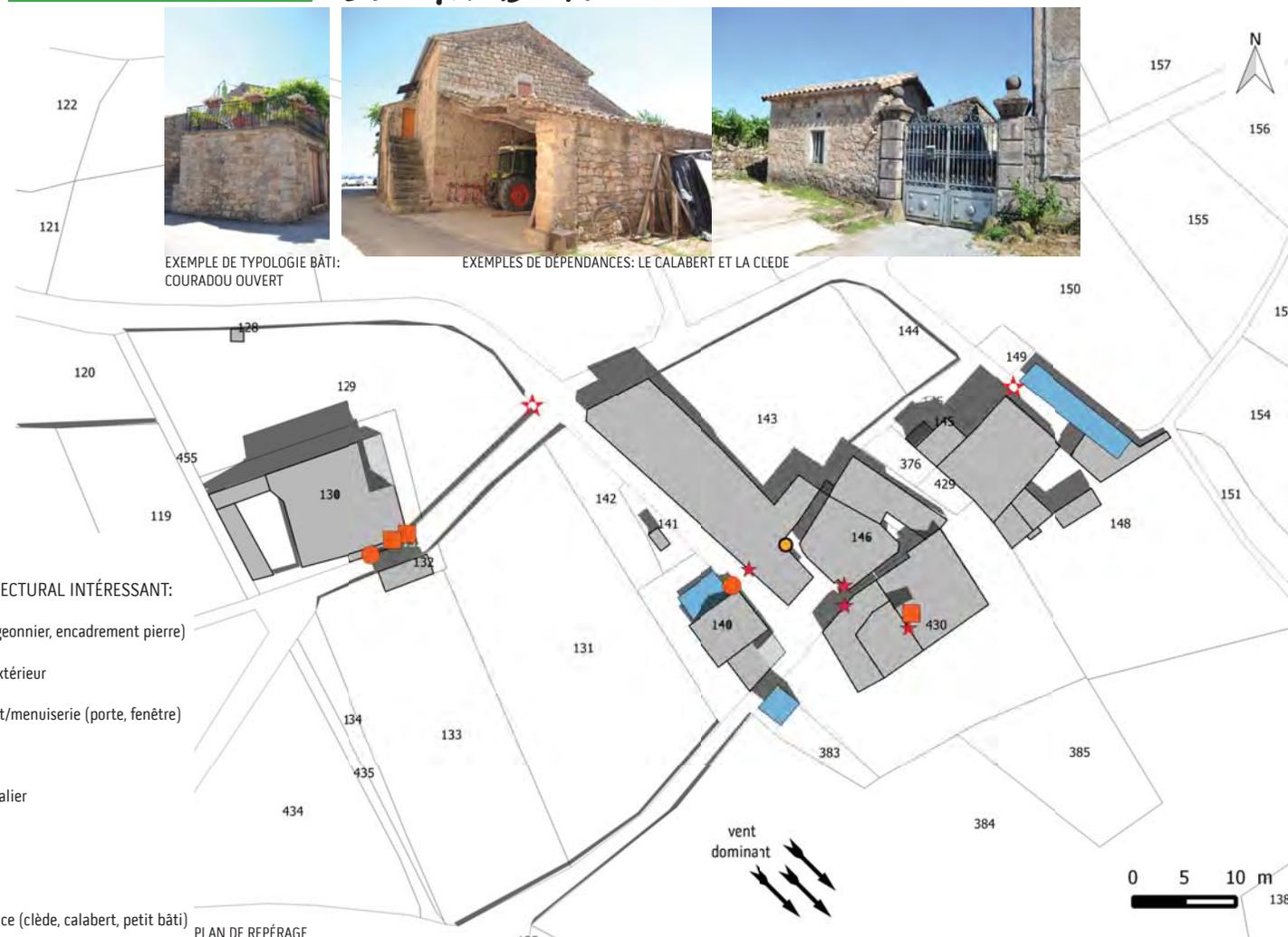
Le matériau employé pour les murs est le grès de couleurs plutôt rose clair et ocre. La majorité des toitures est couverte par des tuiles canal.

L'orientation de la majorité des façades principales est Sud-Est ou Sud-Ouest et les constructions étant implantées de manière à limiter les masques solaires, l'ensemble bénéficie d'un apport solaire optimum. Les bâtiments sont traversants et ont donc une ventilation naturelle efficace.



LES NUANCES DU VILLAGE MATÉRIEAUX PRINCIPAUX

LE GIRBON



EXEMPLES D'ÉLÉMENTS ARCHITECTURAUX INTÉRESSANTS: ESCALIERS EXTÉRIEUR, PORTAIL, TOUR D'ESCALIER, MUR DE CLÔTURE, PIGEONNIER, MENUISERIE, PERCEMENT

2.1 LES DIFFÉRENTES FORMES DE «VILLAGE»

B. SUR TERRAIN PLAT

Le Vieux Mazert est implanté sur un terrain ayant très peu de pente.

Il présente un ensemble bâti très homogène et très compact. Le tissu urbain n'a pas connu de grand changement le début du XIXe siècle. On note seulement une démolition et quelques constructions venues essentiellement combler les dents creuses.

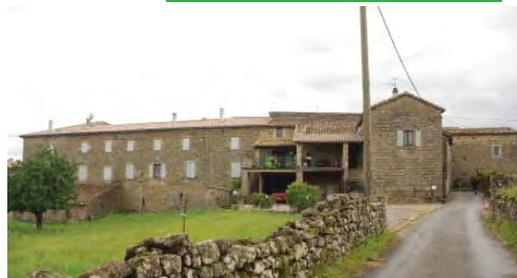
Le front Nord-Est est très lisible depuis la route départementale, car une grande bâtisse déploie sa façade marquant ainsi la limite du hameau. Ce même bâtiment depuis l'accès par le Sud vient former une porte d'entrée sur la commune de Payzac. C'est en effet, le premier village de Payzac que l'on rencontre en venant de Chambonas.

Le front Ouest est plus flou, dans ce secteur un bâtiment est en ruine. L'espace public se fait plus large, mais on ne ressent pas le sentiment de place publique du fait d'être très ouvert sur le grand paysage.

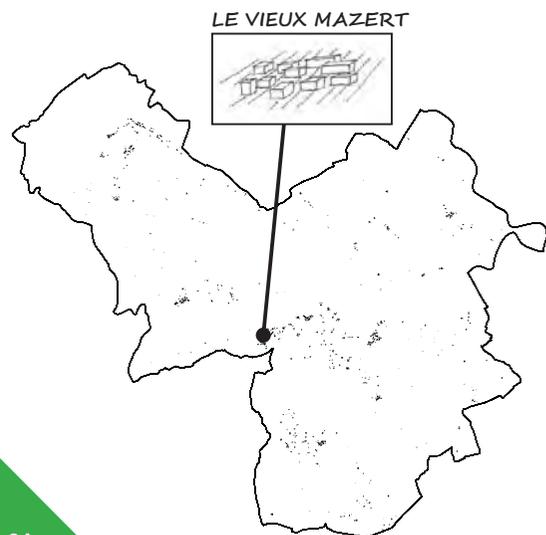
On note la présence de deux soustets. La calade menant à la source de l'autre côté de la route départementale est aménagée en escaliers et bordée de murs.

Un calvaire est implanté en entrée Est du village.

LE VIEUX MAZERT



VUES GÉNÉRALES DU VILLAGE DEPUIS LA ROUTE DÉPARTEMENTALE



MOBILIER ET AMBIANCES URBAINES

2.1 LES DIFFÉRENTES FORMES DE «VILLAGE»

B. SUR TERRAIN PLAT

Le Vieux Mazert est composé des deux typologies «ordinaires» de la commune: la maison à couradou, que l'on retrouve couvert ou ouvert et la maison vigneronne. Une des maisons de ce dernier type a été repérée comme remarquable. En effet, celle-ci peut être mise en valeur par rapport aux autres puisqu'elle est représentative de cette typologie (voir chapitre 3.1.B): bâtiment de forme rectangulaire couvert par une toiture en tuiles canal, rangs de génoise filants sur l'ensemble des façades, caves au rez-de-chaussée accessibles par des portails en arc surbaissé, habitation à l'étage ouvert par des fenêtres axées aux fenêtres du deuxième étage.

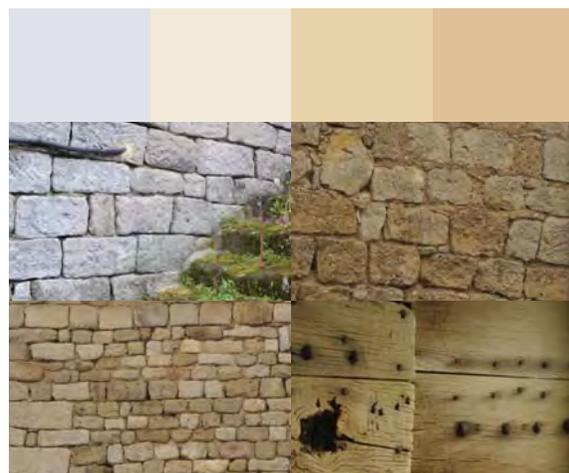


ÉDIFICE REMARQUABLE: MAISON VIGNERONNE

De nombreux détails architecturaux ont été repérés. Parmi eux: percements divers: fenêtre à traverse, portail avec linteau en anse de panier, pierre à évier, encadrement des baies en pierre, corbeau en pierre, ancienne menuiserie, escalier extérieur.

Le matériau employé pour les murs est le grès de couleur plutôt blanc à ocre clair. La majorité des toitures est couverte par des tuiles canal.

L'orientation des façades principales est aléatoire puisque les constructions sont agglomérées les unes aux autres. Mais l'on peut dire que la plupart des façades principales est orientée Sud-Est ce qui leur permet de bénéficier d'un apport solaire optimum. De plus, ces bâtiments sont traversants et ont donc une ventilation naturelle efficace. L'implantation dense du bâti limite les déperditions thermiques.



LES NUANCES DU VILLAGE MATÉRIEAUX PRINCIPAUX

LE VIEUX MAZERT



EXEMPLES DE TYPOLOGIES BÂTIES: COURADOUX OUVERT ET COUVERT

LEGENDE

ÉLÉMENT ARCHITECTURAL INTÉRESSANT:

-  Décor (pierre à évier, encadrement en pierre)
-  Escalier extérieur
-  Percement/menuiserie (porte, fenêtre, portail)
-  Trace du passé (baie obstruée)
-  Toiture (débord, souche traditionnelle)

TYPLOGIE BÂTI:

 Couradou

IMMEUBLE REMARQUABLE 



PLAN DE REPÉRAGE



EXEMPLES D'ÉLÉMENTS ARCHITECTURAUX INTÉRESSANTS: ESCALIERS EXTÉRIEUR, PIERRE A EVIER, FENÊTRE A TRAVERSE, ARC DE DÉCHARGE, PERCEMENTS, DEBORD DE TOIT EN LAUZE, MENUISERIE

2.1 LES DIFFÉRENTES FORMES DE «VILLAGE»

B. SUR TERRAIN PLAT

Les Fabres est un village très important de Payzac, de par sa taille. Il est également très ancien puisqu'une maison date du XVI^e siècle.

Il est marqué par l'agriculture : les parcelles plantées d'oliviers et de vignes côtoient les parcelles bâties du village. La topographie y est relativement plane, mais quelques murets viennent marquer la séparation entre espace public et privé.

Cet ensemble est particulièrement bien conservé, les maisons sont entretenues et pour la plupart habitées à l'année. Seule une ruine est visible au cœur du hameau, dans une zone qui a d'ores et déjà connue des démolitions.

Le hameau est desservi par la VC n°10 menant de Pas à Brès au Vivier, mais il reste en retrait de cet axe et la voie carrossable s'arrête à l'Est du village.

Un réseau de cheminement en étoile permet d'accéder aux Fabres depuis six voies différentes. On peut remarquer qu'il n'y a ni soustet, ni calade en escalier du fait de la pente très peu importante. Les voies sont bien entretenues.

Il n'y a pas d'espaces publics ouverts (pas de place), mais depuis la voie située en limite Sud on peut observer une grande ouverture sur le paysage.

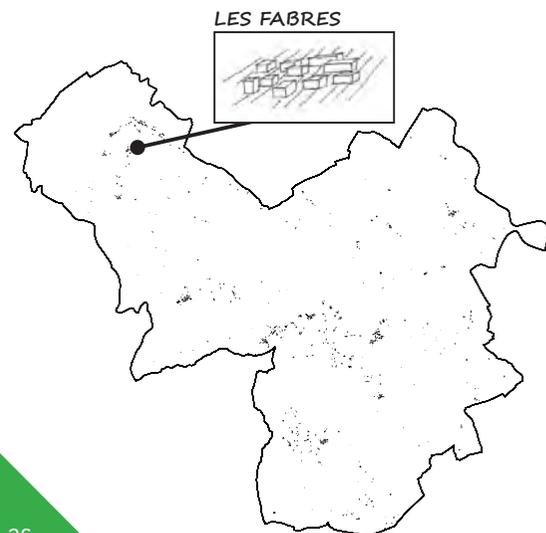
On peut noter que le bâti est venu s'implanter entre deux ruisseaux. Un point est d'ailleurs positionné sur le ruisseau à l'Ouest.

Un calvaire est positionné en partie haute du village.

LES FABRES



VUES GÉNÉRALES DEPUIS LE VILLAGE ET VUE DU VILLAGE DEPUIS LA CROIX DE L'ELZE



- BÂTI ANCIEN avant 1809
- BÂTI ANCIEN après 1809
- BÂTI RECENT
- BÂTI EXISTANT en 1809 et DEMOLI en 2016
- VOIE CARROSSABLE
- CALADE
- ⋯ PAS D'ANE
- ESCALERS
- SENTIER
- ⋯ SOUSTET
- FRONT BÂTI
- VUE OUVERTE SUR LE GRAND PAYSAGE
- MURET
- ARBRE
- RIVIERE
- ★ PATRIMOINE D'EAU
- † PATRIMOINE RELIGIEUX



0 10 20 30 40 50 mètres



TRAITEMENT DES ESPACES PUBLICS ET AMBIANCES URBAINES

2.1 LES DIFFÉRENTES FORMES DE «VILLAGE»

B. SUR TERRAIN PLAT

Le village des Fabres a une architecture très marquée par la sériciculture. En effet, y sont implanté de nombreuse maisons à couradou, dont les arcades en pierre sont très belles. (voir chapitre 3.1.A). Une des maison de cette typologie a été repérée comme remarquable. En effet, celle-ci possède une magnifique arcade composée de six arcs en anse de panier dont l'un est divisé en deux par un poteau central. Le niveau supérieur de l'édifice est un comble très peu ouvert.

Les maisons de ce village semblent être hiérarchisées entre les maisons de maître possédant des éléments décoratifs sur leurs façades, les maisons plus modestes sans doute pour les ouvriers et les bâtiments accueillant principalement l'activité agricole.

De nombreux détails architecturaux ont été repérés. Parmi eux: percements divers: fenêtre à traverse, portail en arc en anse de panier avec d'anciennes menuiseries remarquables, pierre à évier, encadrement des baies en pierre, corbeau en pierre, débord de toiture en rang de génoise, ancienne menuiserie, escalier extérieur.

Le matériaux employé pour les murs est le grès de couleurs plutôt rose à ocre clair. La majorité des toitures est couverte par des tuiles canal mais on trouve de rare lauze comme par exemple la partie supérieure d'un mur de clôture qui emploie la mise en oeuvre dit «en lignolet» similaire à celle utilisée pour les faitages traditionnels des toitures en lauze.

L'orientation des façades principales est majoritairement Sud-Est ce qui permet à l'ensemble de bénéficier d'un apport solaire optimum. Les constructions sont mitoyennes par leurs façades les plus petites. Cette implantation limite un peu les déperditions thermiques. Les bâtiments sont traversants et ont donc une ventilation naturelle.



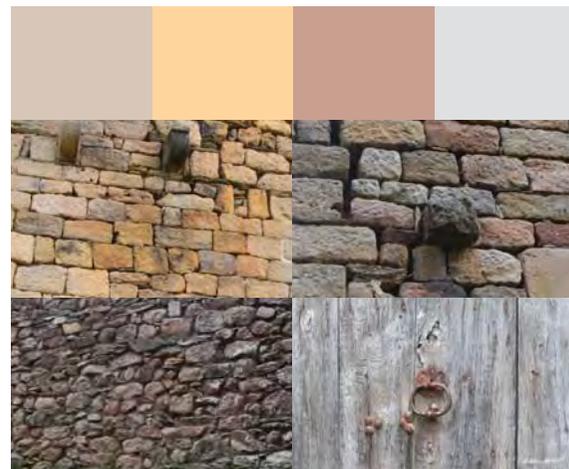
EDIFICE REMARQUABLE: ANCIENNE FILATURE MAISON A COURADOU



EXEMPLES DE TYPOLOGIES BÂTIES: COURADOU COUVERT



EXEMPLES DE TYPOLOGIES BÂTIES: CLEDE



LES NUANCES DU VILLAGE MATÉRIAUX PRINCIPAUX

LES FABRES



LEGENDE

ÉLÉMENT ARCHITECTURAL INTÉRESSANT:

- Décor (pierre à évier, encadrement en pierre)
- Escalier extérieur
- ★ Percement/menuiserie (porte, fenêtre, portail)
- ◊ Trace du passé (baie obstruée)
- ▲ Toiture (débords)

TYPLOGIE BÂTI:

- Couradou
- Dépendance (clède)

IMMEUBLE REMARQUABLE



PLAN DE REPÉRAGE



EXEMPLES D'ÉLÉMENTS ARCHITECTURAUX INTÉRESSANTS: ESCALIERS EXTÉRIEUR, PIERRE À ÉVIER, FAÏTAGE EN LAUZE «EN LIGNOLET», PERCEMENTS, DÉBORD DE TOIT EN LAUZE, MENUISERIE

2.1 LES DIFFÉRENTES FORMES DE «VILLAGE»

B. SUR TERRAIN PLAT

Le hameau des Gounenches est implanté sur un replat, la topographie y est presque plane. C'est un ensemble de taille modeste.

Les bâtiments forment un ensemble très compact, mais peu haut. On peut remarquer que le tissu a été fortement modifié. Les démolitions sont particulièrement lisibles au niveau des voies Ouest et Sud. Les bâtiments implantés au Nord du hameau sont bien entretenus, contrairement à ceux au Sud.

Le village se situe sur le tracé de la VcN°10 reliant Pas à Brès à Vivier, mais il reste en retrait de cet axe. La desserte du hameau se fait par un chemin rural carrossable menant aux Aliziers. Un sentier contourne l'ensemble bâti par l'Ouest et le Sud et une calade très étroite traverse le groupement de manière centrale.

Les espaces publics sont donc peu nombreux et il présente un caractère très rural.

Le carrefour entre le sentier et le chemin menant aux Aliziers est marqué par la présence à la fois d'une source, d'un lavoir et d'un calvaire.

LES GOUNENCHES



VUES GÉNÉRALES DU VILLAGE DEPUIS LES GOUNENCHES ET L'ENTRÉE DU VILLAGE



- BÂTI ANCIEN avant 1809
- BÂTI ANCIEN après 1809
- BÂTI RECENT
- BÂTI EXISTANT en 1809 et DEMOLI en 2016
- VOIE CARROSSABLE
- CALADE
- ⋯ PAS D'ÂNE
- ESCALIERS
- SENTIER
- ⋯ SOUSTET
- FRONT BÂTI
- VUE OUVERTE SUR LE GRAND PAYSAGE
- MURET
- ARBRE
- RIVIÈRE
- ★ PATRIMOINE D'EAU
- † PATRIMOINE RELIGIEUX



LES GOUNENCHES



MOBILIER, PATRIMOINE LIÉ À L'EAU ET AMBIANCES URBAINES

2.1 LES DIFFÉRENTES FORMES DE «VILLAGE»

B. SUR TERRAIN PLAT

Le village est composé de manière très dense par des constructions agglomérées les une aux autres. La plupart d'entre elles procèdent de la maison vigneronne. Une construction est complètement ruinée à L'Ouest du village.

De nombreux détails architecturaux ont été repérés. Parmi eux: des portes avec des linteau en arc, encadrement en pierre des baies, chaîne d'angle, souche traditionnelle, porche.

Les Gounenches est un des village les plus au Nord de la commune, c'est pourquoi on retrouve du schiste dans les murs et de la lauze sur les toitures. Les matériaux employés pour les murs sont ainsi du grès de couleur plutôt ocre et du schiste Certains murs peuvent mixer les deux pierres en employant le schiste pour les remplissage et le grès pour les chaînes d'angles et les encadrements de baies.

Par l'implantation très dense certaines façades n'ont pas une bonne orientation pour bénéficier d'un maximum de lumière naturelle. Cependant les déperditions thermiques sont limitées. La majorité des constructions est traversante ce qui permet une ventilation naturelle.



EXEMPLES DE TYPOLOGIES BÂTIES: CLEDE

LEGENDE

ÉLÉMENT ARCHITECTURAL INTÉRESSANT:

-  Décor (pierre à évier, encadrement en pierre)
-  Porche
-  Percement/menuiserie (porte, fenêtre, portail)
-  Trace du passé (baie obstruée)
-  Toiture (débords)

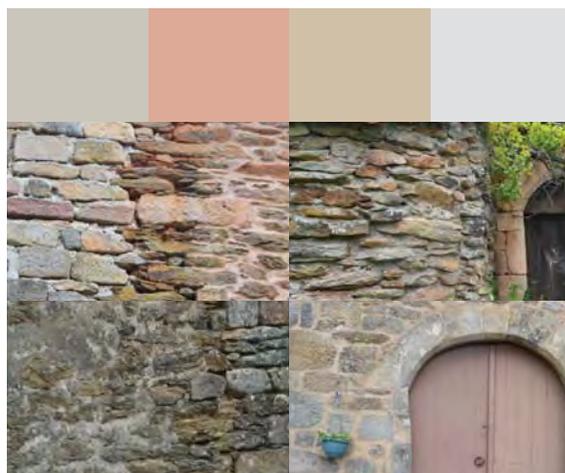
TYPOLOGIE BÂTI:

-  Dépendance (clède)

LES GOUNENCHES



PLAN DE REPÉRAGE



LES NUANCES DU VILLAGE MATÉRIAUX PRINCIPAUX



EXEMPLES D'ÉLÉMENTS ARCHITECTURAUX INTÉRESSANTS: PERCEMENT, SOUCHE TRADITIONNELLE, CHAÎNE D'ANGLE, MENUISERIE

2.1 LES DIFFÉRENTES FORMES DE «VILLAGE» C. SUR UN COTEAU

Les Aliziers est un village ancien de Payzac, la grande majorité des bâtiments étaient déjà présents en 1809, et l'on constate très peu de démolitions par rapport au cadastre napoléonien. L'urbanisation linéaire qui le caractérise suit les courbes de niveaux créant un front facilement identifiable dans le paysage. La hauteur des bâtiments est importante en front Sud afin de rattraper la pente.

Le village est délimité par deux cheminements : un au Nord et un au Sud, seul ce dernier est carrossable et permet de relier les Aliziers au Gounenches.

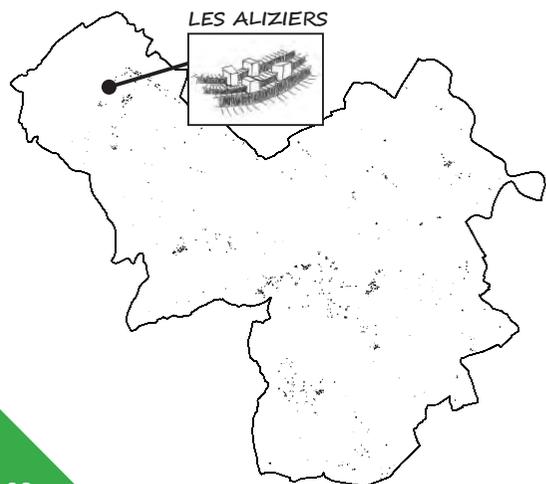
Les bâtiments sont desservis par la VC n° 10 reliant le Vivier à Pas à Brès, mais le village reste en retrait de cette voie de circulation.

L'urbanisation est très compacte et ne ménage pas d'espace commun, les deux voiries constituent donc l'essentiel de l'espace public. Elles sont très différentes dans leur ambiance :

- La voie au Sud est implantée en balcon au pied des constructions et offre de très belles vues dégagées sur le paysage.
- La calade au Nord est, quant à elle, enserrée entre le mur de soutènement en pierre qui retient une forte pente et les bâtiments. Elle présente une ambiance plus fermée et plus sombre.

Les Aliziers sont marqués par une forte présence de l'eau. On note la présence de deux fontaines et d'un bassin.

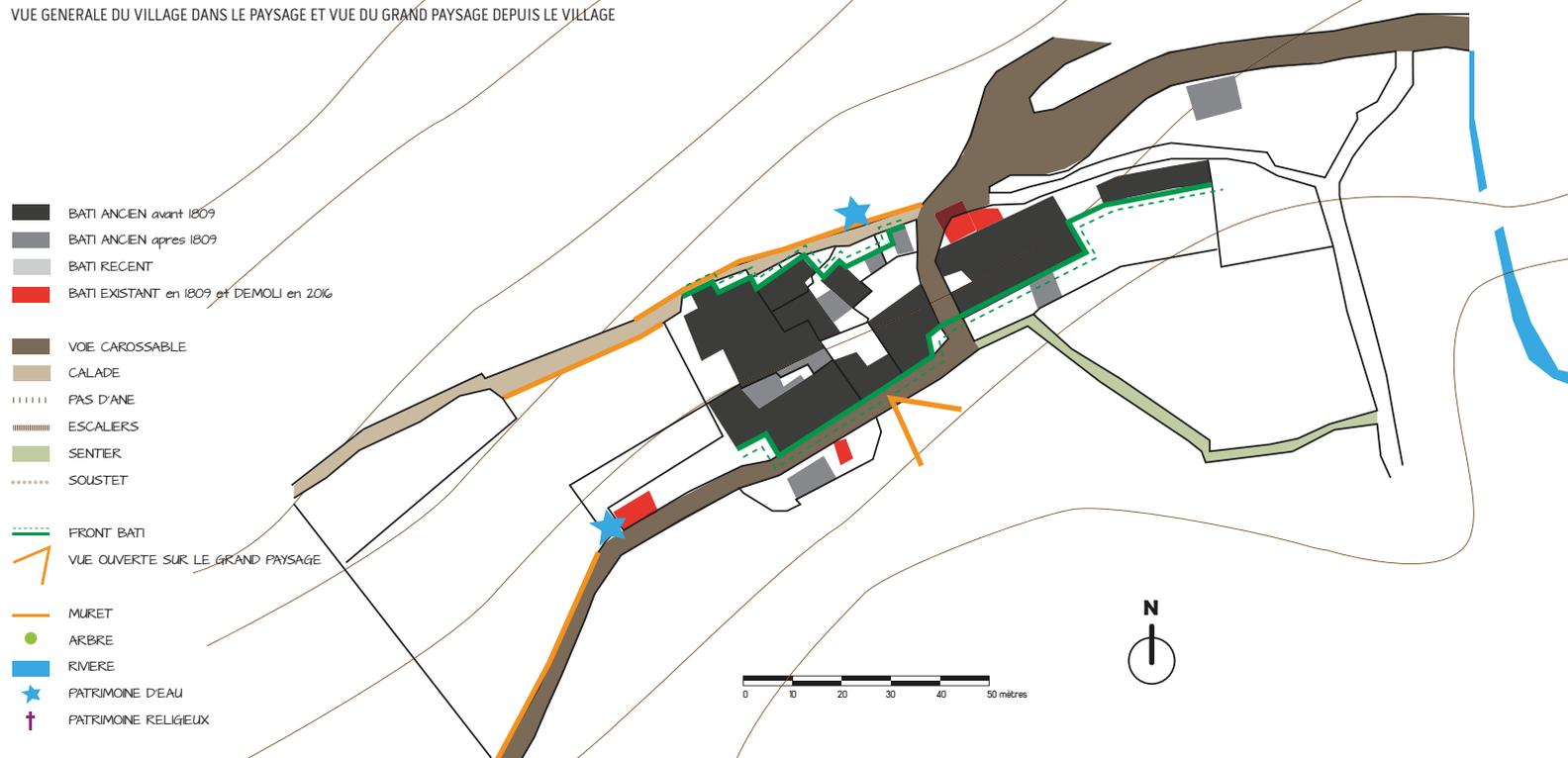
Le patrimoine religieux est, quant à lui, représenté par une statuare et non pas un calvaire comme sur la majorité du territoire.



LES ALIZIERS



VUE GENERALE DU VILLAGE DANS LE PAYSAGE ET VUE DU GRAND PAYSAGE DEPUIS LE VILLAGE



2.1 LES DIFFÉRENTES FORMES DE «VILLAGE»

C. SUR UN COTEAU

Le village des Aliziers est composé de bâtiments imbriqués les uns aux autres et implantés de manière à s'adapter à la pente. Les habitations comme les dépendances agricoles peuvent donc posséder des façades de différents niveaux (façade Nord plus basse que la façade Sud). La singularité de ce village est la présence d'un château. Bâtiment remarquable par sa position dominante par rapport aux autres constructions du village et par la diversité des détails architecturaux qui le rendent singulier dans le territoire. Parmi eux, nous pouvons citer: sa tour accueillant un escalier intérieur, son balcon filant soutenu par une arcade composée de deux arcs, ses appuis de fenêtres en pierres moulurées. Une attention particulière pourrait être portée à la partie supérieure de la façade principale, puisqu'elle a été jointée de manière inadaptée: joints saillants dit joints «type SNCF».

De nombreux détails architecturaux ont été repérés dans le village. Notamment, un porche à linteau en arc à anse de panier surmonté d'une petite toiture en lauze, des encadrements en pierre autour des baies, des débords de toiture en corbeau de pierre, des escaliers extérieurs, des percements variés: porte en arc plein-cintre, fenestrons, porte à linteau droit et corniche moulurée.

Les Aliziers est un des villages les plus au Nord de la commune, c'est pourquoi on retrouve du schiste dans les murs et de la lauze sur les toitures. On retrouve d'ailleurs la mise en oeuvre traditionnelle des faitages en lauze dit «en lignolet» (voir chapitre 3.3.C). Certaines toitures qui ont été refaites totalement ou en partie n'ont pas conservé la lauze comme matériau de couverture. Elles peuvent donc être totalement recouvertes de tuiles canal ou avoir la partie supérieure et le faitage en tuiles canal et la partie basse en lauze. Les toitures qui ont encore leur couverture en lauze ont des pentes plus fortes que les toitures en tuiles. Elles possèdent des charpentes plus robustes que les toitures en tuiles plus légères.



LES NUANCES DU VILLAGE: MATÉRIAUX PRINCIPAUX

LES ALIZIERS

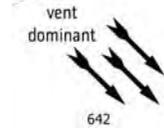
Les murs sont construits en grès de couleurs plutôt rose et ocre et en schiste. Certains murs peuvent mixer les deux pierres en employant le schiste pour les remplissages et le grès pour les chaînes d'angles et les encadrements de baies.

Par l'implantation très dense, les façades de la partie Nord du village n'ont pas une bonne orientation pour bénéficier d'un maximum de lumière naturelle. A l'inverse, les façades principales des constructions basses, qui n'ont pas de masques solaires, profitent d'un éclairage optimal.

La densité du bâti limite les déperditions thermiques.



LE CHÂTEAU: ÉDIFICE EXCEPTIONNEL



vent dominant

642

643

643

643

643

643

643

643

643

643

643

643

643

643

643

643

643

643

643

643

643

643



EXEMPLE DE TYPOLOGIE BÂTI: LA CLEDE

51



LEGENDE

ÉLÉMENT ARCHITECTURAL INTÉRESSANT:

- Décor (corbeau pigeonnier sur façade)
- Escalier extérieur
- Tour (escalier intérieur)
- ★ Percement/menuiserie (porte, fenêtre)
- ★ Porche

TYPOLOGIE BÂTI:

- Couradou
- Dépendance (clède)
- IMMEUBLE EXCEPTIONNEL



EXEMPLES D'ÉLÉMENTS ARCHITECTURAUX INTÉRESSANTS: ESCALIERS EXTÉRIEURS, PORTAIL FERMANT UNE COUR AVEC COUVERTURE EN LAUZE, BAIES ET ENCADREMENTS EN PIERRE, DÉBORD DE TOIT EN CORBEAU DE PIERRE

2.1 LES DIFFÉRENTES FORMES DE «VILLAGE»

C. SUR UN COTEAU

Les Salzes et le Mas Biscarat sont deux villages, de taille extrêmement modeste, proches l'un de l'autre. Ils sont composés de deux volumes bâtis chacun.

Leur implantation suit les courbes de niveaux du coteau et sont desservis par une voie en balcon en contrebas des constructions. Cette position offre de large vue sur le grand paysage. La voie carrossable se termine au niveau du Mas Biscarat.

Du fait de leur petite taille on note une absence d'espaces publics. Le paysage est tout de même très marqué par la présence de murets en bordure de sentier.

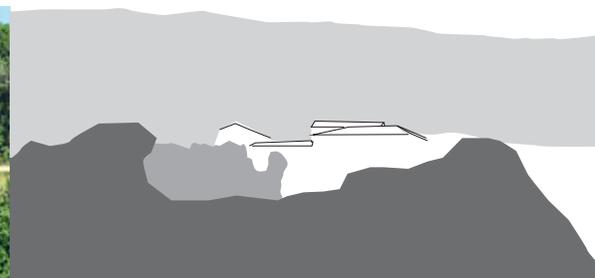
La présence de l'eau est très importante puisque l'on remarque 3 sources proches du Mas Biscarat et une source et un lavoir au niveau des Salzes. La présence de l'eau est en corrélation avec la toponymie du village. En effet, « Les salzes » vient du mot « saules », arbres poussant dans des zones humides.

On note la présence d'un calvaire.

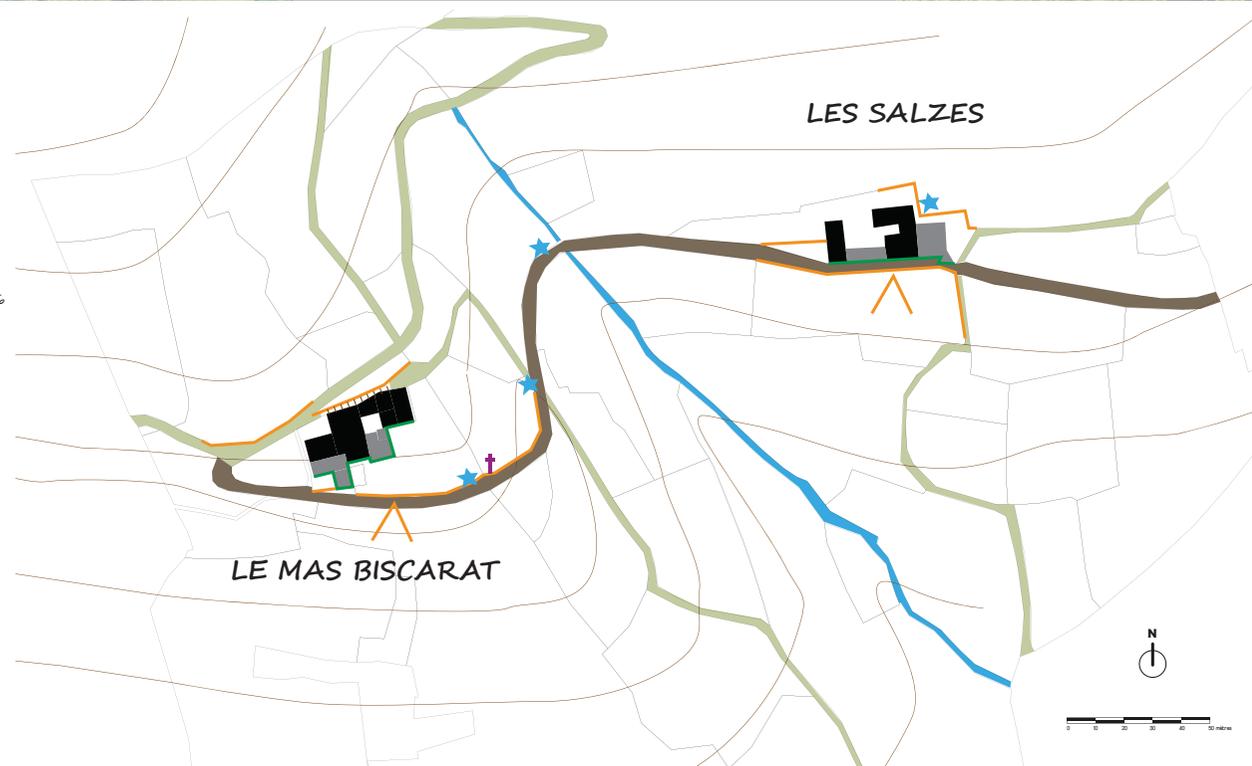
LES SALZES et LE MAS BISCARAT



VUE GENERALE DU VILLAGE DANS LE PAYSAGE



- BATI ANCIEN avant 1809
- BATI ANCIEN apres 1809
- BATI RECENT
- BATI EXISTANT en 1809 et DEMOLI en 2016
- VOIE CARROSSABLE
- CALADE
- ⋯ PAS D'ANE
- ESCALIERS
- SENTIER
- ⋯ SOUSTET
- FRONT BATI
- ∟ VUE OUVERTE SUR LE GRAND PAYSAGE
- MURET
- ARBRE
- RIVIERE
- ★ PATRIMOINE D'EAU
- † PATRIMOINE RELIGIEUX



MOBILIER RELIGIEUX PATRIMOINE LIE A L'EAU ET AMBIANCES URBAINES

2.1 LES DIFFÉRENTES FORMES DE «VILLAGE»

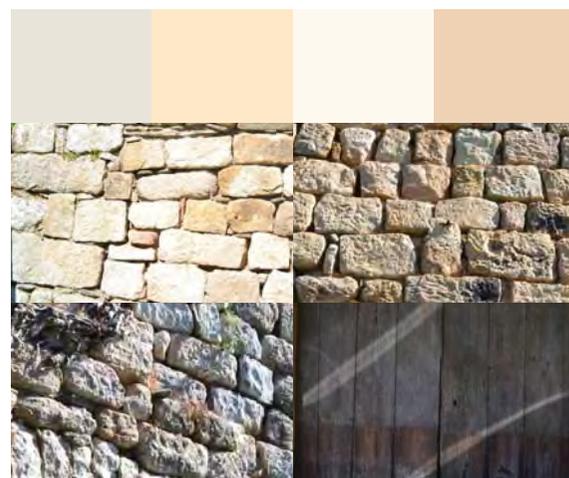
C. SUR UN COTEAU

Les Salzes et le Mas Biscarat sont deux villages isolés qui sont liés à la sériciculture. En effet, on y retrouve des bâtiments associés à cette activité comme une magnifique magnanerie transformée aujourd'hui en habitation et un couradou couvert par une toiture en tuile canal et ouvert par une arcade de 4 arcs irréguliers. L'ensemble des bâtiments est implanté dans la pente.

Des détails architecturaux ont été repérés dans les deux villages. Notamment, des encadrements en pierre autour des baies, des escaliers extérieurs, des percements variés: portail en arc surbaissé, fenestrons avec arc plein-cintre composé de pierres chanfreinées.

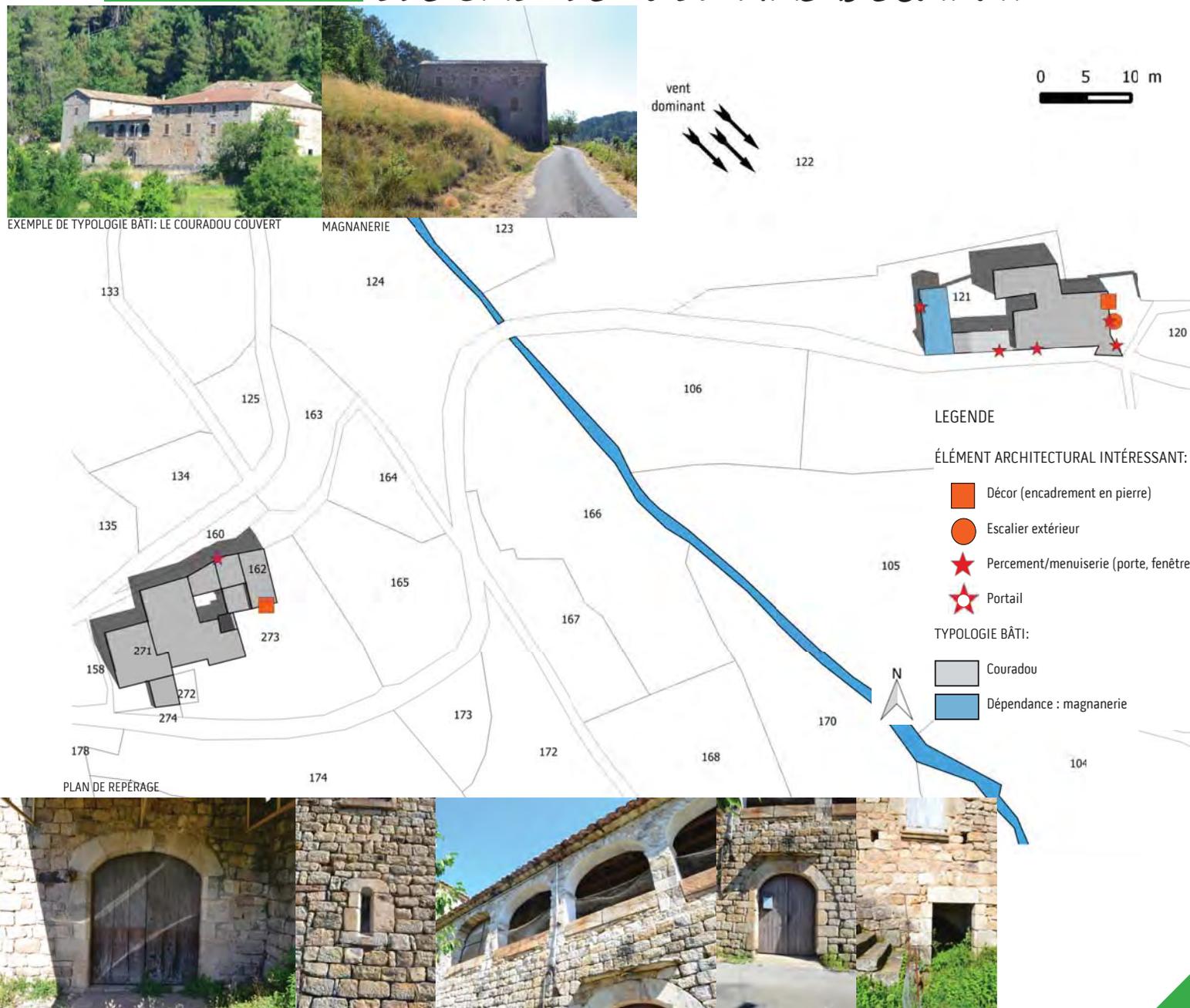
Le matériau employé pour les murs est le grès de couleurs plutôt blanc et ocre clair. La majorité des toitures est couverte par des tuiles canal.

L'implantation des constructions liée au terrain naturel donne à l'ensemble des façades principales une orientation Sud, Sud-Est. Ceci leur permet de bénéficier d'un maximum de lumière naturelle. La mitoyenneté de certains murs permet de limiter un peu les déperditions thermiques. La majorité des constructions est traversante ce qui permet une ventilation naturelle.



LES NUANCES DU VILLAGE: MATÉRIAUX PRINCIPAUX

LES SALZES et LE MAS BISCARAT



2.1 LES DIFFÉRENTES FORMES DE «VILLAGE» C. SUR UN COTEAU

Sarremejane est un village important de Payzac. Il s'inscrit dans une pente douce au sommet d'une crête.

Étymologiquement « Sarre » viendrait de serre, colline et « méjane » signifierait milieu.

Il est constitué de deux entités bâties qui ne sont reliées entre elles que par l'Ouest. La partie Est est très peu desservie, les espaces privés ayant les caractéristiques d'espace public et inversement.

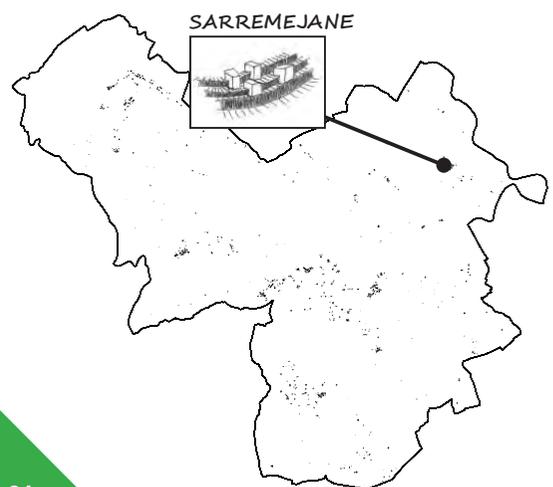
Le tissu urbain est très compact et présente peu de transformations, seuls deux bâtiments ont été démolis en partie Nord-Ouest et l'on note que très peu de constructions nouvelles. Elles ont essentiellement été réalisées dans des dents creuses et sont venues opacifier le hameau.

Les bâtiments présentent une façade plus haute pour rattraper la pente.

Le village est desservi par une voie carrossable mais il reste en retrait de cet axe.

Les espaces publics sont composés de trois anciennes calades au vocabulaire très rural. On note la présence de deux soustets. Il n'y a pas de placette, même si le cœur du village n'est pas construit.

On note la présence d'une source abrité par une voûte et un calvaire vient marquer l'entrée du hameau.



SARREMEJANE



VUE GENERALE DU VILLAGE DEPUIS LE SUD ET VUE DEPUIS LE VILLAGE

- BATI ANCIEN avant 1809
- BATI ANCIEN apres 1809
- BATI RECENT
- BATI EXISTANT en 1809 et DEMOLI en 2016
- VOIE CARROSSABLE
- CALADE
- PAS D'ANE
- ESCALERS
- SENTIER
- SOUSTET
- FRONT BATI
- ↗ VUE OUVERTE SUR LE GRAND PAYSAGE
- MURET
- ARBRE
- RIVIERE
- ★ PATRIMOINE D'EAU
- † PATRIMOINE RELIGIEUX



MOBILIER RELIGIEUX PATRIMOINE LIE A L'EAU ET AMBIANCES URBAINES

2.1 LES DIFFÉRENTES FORMES DE «VILLAGE»

C. SUR UN COTEAU

Le village de Sarremejane est composé des deux typologies que l'on retrouve dans l'ensemble du village: la maison vigneronne et la maison à couradou. Un exemple, que l'on retrouve dans d'autre village, est d'ailleurs présent: l'ajout à la construction originale d'un volume comprenant un couradou, couvert ou ouvert.

Des détails architecturaux ont été repérés dans le village, notamment des encadrements en pierre autour des baies, un escalier extérieur, des percements variés: porche en arc surbaissé surmontée d'une rangée de pierres plates, fenestron avec arc plein-cintre composé de pierres chanfreinées.

Le matériau employé pour les murs est le grès de couleurs plutôt blanc et gris avec quelque touche d'ocre. La majorité des toitures est couverte par des tuiles canal.

La densité du village et l'imbrication des bâtiments donnent des orientations différentes. Ainsi certains bénéficient d'un apport solaire optimal alors que d'autres donnent sur des ruelles très sombres ou au Nord ce qui apporte peu de lumière naturelle. La densité des deux îlots permet de limiter les déperditions thermiques.



EXEMPLE DE TYPOLOGIE BÂTI: LE COURADOU COUVERT

SARREMEJANE



LES NUANCES DU VILLAGE: MATÉRIAUX PRINCIPAUX



EXEMPLES D'ÉLÉMENTS ARCHITECTURAUX INTÉRESSANTS: ESCALIER EXTÉRIEUR, PERCEMENT: PORTAIL, FENESTRON, PORCHE, ENCADREMENT EN PIERRE, MILLÉSIME